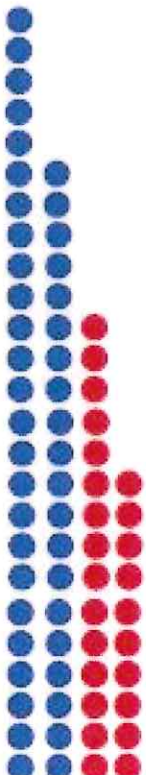


PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL



29 juin 2022





Ville de Wissous

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la Ville de Wissous, légalement convoqué le vingt-trois juin deux mille vingt-deux s'est réuni à l'Espace culturel Antoine de Saint Exupéry, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Florian GALLANT, Maire.

Présents en début de séance :

Monsieur Florian GALLANT, Maire de Wissous.

Monsieur Gilles GARNIER, Madame Françoise FERNANDES, Monsieur Pierre SEGUIN, Mesdames Corinne GUYOT, Pascale TOULY, Catherine ROCHARD, Adjointes au Maire.

Mesdames Léna COCO, Stéphanie GASPARD, Karine THIOUX, Messieurs Régis CHAMP, Jean-Luc TOULY, Mesdames Wendy LONCHAMPT, Jacqueline LAQUAIS, Messieurs François-Xavier BEORCHIA, Philippe DE FRUYT, Madame Chantal CORENWINDER, Messieurs François CORRIERI, Olivier PERROT, Conseillers Municipaux.

Arrivés en cours de séance :

Madame Bernadette BARBEAU, Conseillère Municipale arrivée à 20h05,

Monsieur Cyrille TELMAN, Conseiller Municipal arrivé à 20h05,

Madame Katleen ALBERTINI, Conseillère Municipale arrivée à 20h07,

Monsieur Stéphane ROBERT, Conseiller Municipal arrivé à 20h31,

Madame Céline SUEUR, Conseillère Municipale arrivée à 21h08.

Absents ayant donné procuration :

Monsieur Frédéric VANNSON, Adjoint au Maire a donné procuration à Monsieur Pierre SEGUIN,

Monsieur Jorge OLIVEIRA DA COSTA, Conseiller Municipal a donné procuration à Monsieur Gilles GARNIER,

Madame Sandrine OLIVEIRA DA COSTA, Conseillère Municipale a donné procuration à Madame Françoise FERNANDES,

Madame Ligia JARDIM, Conseillère Municipale a donné procuration à Monsieur Olivier PERROT,

Madame Céline SUEUR, Conseillère Municipale a donné procuration à Madame Léna COCO (à partir de 22h38).

Absent :

M. Xavier NGUYEN, Conseiller Municipal.

Partie en cours de séance :

Madame Céline SUEUR partie à 22h38.

Secrétaire de séance :

Madame Léna COCO, Conseillère Municipale

→ Éluë à l'unanimité

Secrétaires adjointes :

Madame Sylvie ARDELLIER – Directrice Générale des Services,

Madame Laurie DELLAVALLE

→ Éluës à l'unanimité

INFORMATION DE M. LE MAIRE

Bonsoir à tous. Lors de l'appel, vous avez pu voir l'installation de Mme Ligia JARDIM qui malheureusement ne pourra pas être présente et elle a donné procuration à M. PERROT, suite à la démission de M. Roger VINOT.

Avant d'aborder l'ordre du jour de cette séance du Conseil Municipal, je vous propose d'observer une minute de silence pour deux de nos agents (M. Domingo ALFONSO et Mme Odette DA SILVA) qui sont malheureusement décédés dernièrement.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 19 avril 2022

Intervention de M. le Maire : Une remarque a été formulée lors de la Commission, concernant un passage relatif au nombre de logements de la Ville. Je vous propose d'ajouter au procès-verbal les précisions

suivantes. Le chiffre de 37 logements avait été évoqué. Pour notre part, nous parvenions à un total 24 logements, ou 23 si l'on retire le logement de nécessité absolue de service qui se trouve au Saint-Ex. Comment expliquer cet écart ? Nous avons retiré les commerces, au nombre de six. En outre, le bâtiment au-dessus de la Halle compte trois logements, que nous envisageons d'utiliser prochainement pour y installer peut-être des services de la mairie. Un logement au-dessus de la caserne des pompiers est réservé aux pompiers, et fait office de salle de repos. Enfin, deux logements aux premier et deuxième étages du château de Montjean sont actuellement inaccessibles.

Intervention de Mme CORENWINDER : Je voudrais signaler deux petites erreurs dans le compte rendu. Premièrement, page 7, je réponds à M. TOULY « *tout va bien* » alors qu'aucune question de sa part n'apparaît dans le texte. Deuxièmement, au point relatif à la maison de santé, je demande à Mme ROCHARD si l'infirmière peut toujours assurer des renouvellements d'ordonnance. Mme ROCHARD me répond oui, mais la formulation dans le compte rendu n'est pas celle-ci.

Intervention de M. le Maire : Je vous propose que nous corrigions ces points. Je précise que depuis environ un an, nous faisons appel à une société pour effectuer la retranscription des débats. Nous relisons évidemment les projets de compte rendu, mais de petites erreurs peuvent toujours nous échapper.

Vote : → 26 Pour (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SEGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNSON, Mme Pascale TOULY, Mme Catherine ROCHARD, Mme Léna COCO, M. Jorge OLIVEIRA DA COSTA, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, Mme Sandrine OLIVEIRA DA COSTA, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, M. Jean-Luc TOULY, Mme Wendy LONCHAMPT, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. François-Xavier BEORCHIA, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Olivier PERROT, M. Cyrille TELMAN, Mme Ligia JARDIM)

DELIBERATIONS

1. Approbation du Compte de Gestion 2021 – Budget Communal (M14) (Annexe 1)

L'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Compte de Gestion est produit par le trésorier principal au plus tard le 1er juin de l'année suivant l'exercice et que l'Assemblée délibérante entend, débat et arrête le Compte de Gestion au plus tard le 30 juin. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion 2021 du Budget Communal (M14) de la Commune.

Vote : → 24 Pour (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SEGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNSON, Mme Pascale TOULY, Mme Catherine ROCHARD, Mme Léna COCO, M. Jorge OLIVEIRA DA COSTA, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, Mme Sandrine OLIVEIRA DA COSTA, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, M. Jean-Luc TOULY, Mme Wendy LONCHAMPT, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. Olivier PERROT, M. Cyrille TELMAN, Mme Ligia JARDIM)

→ 2 Contre (M. Philippe DE FRUYT, M. François CORRIERI - *Wissous Notre Ville 2020*)

2. Approbation du Compte Administratif 2021 – Budget Communal (M14) (Annexe 2)

Le résultat du Compte Administratif 2020 du Budget Communal (M14) de la Ville de Wissous s'établit de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT	RECETTES	DEPENSES	Soldes des recettes et des dépenses
Exécution 2021	13 861 291,12 €	12 647 223,49 €	1 214 067,63 €
Résultats antérieurs (exercice 2020)	85 828,78 €		85 828,78 €
Total de la section de fonctionnement	13 947 119,90 €	12 647 223,49 €	<u>1 299 896,41 €</u>

INVESTISSEMENT	RECETTES	DEPENSES	Soldes des recettes et des dépenses
Exécution 2021	6 093 633,22 €	5 822 840,56 €	270 792,66 €
Résultats antérieurs (exercice 2020)	602 923,31 €	- €	602 923,31 €
Total de la section d'investissement	6 696 556,53 €	5 822 840,56 €	<u>873 715,97 €</u>
Restes à réaliser 2021	383 088,00 €	1 029 174,00 €	
Total de la section d'investissement après restes à réaliser	7 079 644,53 €	6 852 014,56 €	<u>227 629,97 €</u>

Intervention de M. DE FRUYT : Je vous remercie pour ces nombreuses précisions, qui sont intéressantes mais peuvent néanmoins nous faire perdre de vue l'image globale. En l'occurrence, vous n'avez pas cité certains chiffres, qui sont extraites du Compte Administratif que vous avez bien voulu nous transmettre. Ainsi, les recettes réelles de fonctionnement de Wissous sont supérieures de 58 % à la moyenne de la strate. Autrement dit, Wissous a perçu beaucoup plus de recettes que les autres communes de taille similaire. Cependant, les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures de 70 % à la moyenne de la strate. Notre commune dépense donc davantage que ce qu'elle perçoit en plus par rapport à la moyenne de la strate. Certes, nous parvenons à investir plus que la moyenne de la strate, mais nous nous endettons pour cela. L'encours de la dette par habitant est ainsi supérieur de 93 % à la moyenne de la strate. Si je résume, nous dépensons trop en fonctionnement et pas assez en investissement. Nous ne disons pas que tout est mal fait, mais nous considérons que les choses sont perfectibles. Nous avons eu l'occasion de pointer certaines dépenses que nous jugeons inadéquates, lors des précédents conseils et on pourra le faire encore pour les décisions de ce conseil.

Concernant l'investissement, je vous remercie pour la franchise de votre propos. Vous avez en effet rappelé que 301 000 € avaient été consacrés à la destruction d'un bien, qui avait été acheté à l'origine au prix de 100 000 €. Le montant de l'investissement est donc de 400 000 € pour un bien qui n'existe plus. Vous comprendrez que dans ces conditions, il me sera difficile d'approuver le Compte Administratif 2021.

Intervention de M. le Maire : Le bien auquel vous faites allusion est situé au 21 rue Paul Doumer. Nous y disposons d'un terrain où peuvent être construits six logements et un commerce.

Concernant la dette, notre cible est toujours le montant de la dette du 31 décembre 2013. Nous ne l'avons pas dépassée, mais j'entends vos propos.

Vous avez souligné, à juste titre, que Wissous avait bénéficié de recettes plus importantes que la strate. Il est à noter que les charges de personnel représentent 57 % des dépenses totales de fonctionnement et que la moitié des charges de personnel (012) sont liées au scolaire, aux ACM et à l'enfance. Je me réjouis donc que nous dépensions plus dans ces postes. A titre d'exemple, chaque Wissoussien peut être fier qu'un poste comme celui dédié à la petite enfance coûte cher à la Ville. Ainsi, 102 berceaux sont réservés uniquement aux Wissoussiens, ce qui est considérable au regard de notre strate. Je rappelle qu'un berceau coûte entre 11 000 € et 12 000 € par an, en plus de ce que payent les familles. De même, le poste le plus important en termes de charges courantes est, là encore, le scolaire, les ACM, la restauration et la petite enfance. J'entends votre remarque. Néanmoins, j'observe que la première dépense est réservée à l'enfance et j'en suis plutôt fier, même s'il convient évidemment d'être vigilant en matière de dépenses.

Intervention de M. DE FRUYT : Nous sommes évidemment favorables à l'investissement dans les berceaux. En revanche, certaines dépenses de personnel pour les écoles sont le fait de choix faits dans le passé d'implantations éclatées. De même, votre choix concernant le positionnement du futur collège générera inévitablement des frais de transport et des frais de déplacement.

Intervention de M. le Maire : Je ne suis pas nécessairement d'accord avec le point que vous évoquez. Certes, l'éloignement des écoles par rapport au Cucheron imposait la mise en place d'une navette. Toutefois, cette navette a été supprimée en 2021. Ce sujet ne se reflète donc pas dans les chiffres que nous présentons aujourd'hui.

Pour le reste, nous avons effectivement fait des choix que nous assumons aujourd'hui, comme celui d'une ATSEM par classe. Ce n'est pas une obligation, mais notre volonté est forte de poursuivre dans cette voie. Nous estimons que c'est indispensable pour les maternelles, en petite, moyenne ou grande section. Nous apportons un certain confort en matière d'enfance et je pense que nous pouvons en être fiers. Pour autant, cela a un coût.

Intervention de Mme CORENWINDER : Dans les dépenses, figure le déménagement des installations du club de pétanque et du club canin, du fait de l'implantation du collège. Ce déménagement représente en l'occurrence une dépense de 147 000 €. Or, il me semble que si des installations doivent être déménagées du fait de l'implantation d'un collège, la dépense sera prise en charge par le Département.

Intervention de M. le Maire : Effectivement, nous l'avons d'ailleurs évoqué dans l'établissement du budget. Nous avons précisé que le Département nous versait 198 000 € pour compenser le déménagement des infrastructures.

Intervention de M. PERROT : Concernant les travaux d'enfouissement, vous avez parlé de La Fraternelle pour 178 000 €. Quelle est la planification pour les prochaines années et quels sont les prochains quartiers visés ?

Intervention de M. le Maire : Cette année, nous avons signé la convention pour l'enfouissement de la rue de la Division Leclerc. Il est également prévu l'enfouissement de la rue de l'Amiral Mouchez et les Coteaux de Wissous. Dans la deuxième phase, l'année prochaine, nous pourrions enfouir toute la partie du vieux Wissous. Cette année, nous pourrions également enfouir la rue de la Fontaine d'Orme, les allées Jean Robic et Jean Gabin. Par la suite, nous procéderons à l'enfouissement du quartier Fribouli. Aujourd'hui, certaines rues, comme la rue Michelet et la rue du Bas des Glaies, nous posent problème. Ces rues n'appartiennent pas à la commune. La rue Michelet appartient à la copropriété dite des Vivax et la rue du Bas des Glaies est détenue par chaque propriétaire. Nous anticipons donc des rétrocessions des parcelles, pour pouvoir ensuite procéder à l'enfouissement de ces rues.

Intervention de M. PERROT : Concernant les dépôts sauvages, il est fait état d'une dépense de 22 000 € pour le chemin d'Antony à Savigny. Or, Savigny n'est pas Wissous. Pouvez-vous nous expliquer ?

Intervention de M. le Maire : Le nom de cette rue est bien « chemin d'Antony à Savigny ». A l'origine, cette rue allait d'Antony à Savigny. Elle est située de l'autre côté des pistes d'Orly pour aller à Paray-Vieille-Poste, à proximité d'un rond-point où les dépôts sauvages sont nombreux et où ont été installés des cubes Lego sur le côté. C'est une route qui va à Morangis et que nous avons refaite l'an dernier, grâce au financement de l'entreprise qui a détruit la route. Par ailleurs, nous travaillons actuellement sur la réouverture du chemin d'Antony à Savigny de l'autre côté, vers la rue du Berger. Dans la mesure où le lieu est proche d'une départementale, nous avons bénéficié d'une aide du Département à hauteur de 50 % de la dépense.

Intervention de M. PERROT : De très fortes pluies ont provoqué l'inondation du terrain de pétanque. Je comprends que ces pluies sont exceptionnelles, mais avez-vous mené une réflexion sur le sujet ?

Intervention de M. le Maire : Je remarque déjà que le terrain de pétanque est de qualité. Il est beaucoup plus modulable pour l'association. Nous avons prévu effectivement 3 000 € supplémentaires pour adapter le sol. C'est un sol spécifique, qui est dur parce que non pratiqué. Mais par la suite, il sera comme les autres terrains : il pourra être enfoui sans aucun problème.

Intervention de M. PERROT : Pourriez-vous apporter quelques précisions sur les subventions obtenues dans le cadre du plan vélo ?

Intervention de M. le Maire : C'est une dépense de l'année 2022. Nous évoquerons ce point tout à l'heure, dans le cadre du budget supplémentaire 2022. Le coût est de l'ordre de 45 000 € et nous percevons une subvention de 50 % pour le schéma directeur concernant le plan vélo.

Intervention de M. TOULY : Je voudrais faire deux remarques. Premièrement, je pense que vous ne savez pas que chaque année, un fonds aide les personnes qui ont des difficultés à payer leur facture d'eau.

Le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France met à disposition une somme de 2 940 € pour 2022. Sachez qu'en 2021, une somme de 3 010 € était mise à disposition mais que rien n'a été dépensé. Je suppose que des personnes rencontrent ce type de difficulté. Il appartient au CCAS de faire la démarche.

Deuxièmement, je constate qu'un certain nombre d'associations ont conservé une forme de « matelas ». Elles n'ont pas compris qu'elles recevaient de l'argent public qui doit être utilisé en frais de fonctionnement et en projets, et qu'en l'absence de projet, elles ne devaient pas conserver des dizaines de milliers d'euros. Normalement, ces associations ne devraient pas demander la moindre subvention tant que leur « matelas » dépasse plusieurs dizaines de milliers d'euros.

Intervention de M. le Maire : Nous avons évoqué le fonds auquel vous faites allusion lors du dernier CCAS. Nous ferons d'ailleurs intervenir l'entreprise pour sensibiliser sur le sujet. Par ailleurs, un groupe de travail mené au sein du CCAS est justement consacré à la façon dont nous pourrions mieux faire connaître les différentes aides. Dans ce cadre, nous avons bien identifié ce point.

S'agissant des associations, je pense que vous faites un amalgame. En effet, les projets sont payés sur facture. Par ailleurs, certaines associations disposent certes d'un « matelas » financier, mais une d'entre elles projette précisément d'en faire don à la commune, car elle doit malheureusement cesser son activité.

Intervention de M. TELMAN : Je confirme que la navette des maternelles pour se rendre au Cucheron a été supprimée. Je le regrette. Par ailleurs, j'ai une question concernant la belle recette d'investissement de 1,8 million €. Pourriez-vous détailler la nature de cette subvention ?

Intervention de M. le Maire : De mémoire, nous avons reçu 950 000 € de la Région pour la route de Montjean et le boulevard de l'Europe, ainsi que pour la restauration scolaire. Pour éviter de vous dire des bêtises je vous communiquerai ultérieurement le détail des autres subventions. Je pourrai même vous fournir, si vous le souhaitez, les données des années précédentes.

Intervention de M. TELMAN : Nous voyons que l'investissement paye. Il faut donc continuer !

Intervention de M. le Maire : C'est ce que nous souhaitons.

Intervention de Mme TOULY : Je reviens sur votre remarque, Monsieur TELMAN. Effectivement, la navette pour se rendre au Cucheron a été supprimée. En revanche, le Cucheron est toujours à disposition. Par ailleurs, j'estime que ce bus qui fait la liaison entre La Fontaine et le Cucheron est une aberration écologique. Un bus qui tourne à vide en hiver pendant dix minutes en attendant que les enfants montent dans le bus et dix minutes au Cucheron pour qu'ils descendent, je pense que c'est une aberration.

Intervention de M. TELMAN : Le Cucheron est certes à disposition, mais les élèves de petite section ne peuvent s'y rendre à pied qu'à partir du printemps. On estime en effet que les enfants sont trop petits pour traverser le parc. Pour vous donner un ordre de grandeur, il faut savoir que les enfants mettent une demi-heure pour se rendre au Cucheron, pour simplement une demi-heure de sport. Autrement dit, ils font une heure de marche pour trente minutes de sport.

Intervention de Mme TOULY : La marche est très bonne pour les enfants. J'ajoute qu'une salle de motricité est à disposition à l'école. Je pense que les enfants peuvent aller dans cette salle de motricité en période hivernale.

Intervention de M. TELMAN : La salle de motricité attend encore certains équipements. Il a été indiqué que le budget manquait cette année et que les équipements seraient livrés l'année prochaine.

Intervention de M. le Maire : Ce n'est pas une problématique de budget.

Intervention de Mme TOULY : Il manque certains matériels, mais la salle de motricité est déjà équipée.

Vote : → 24 Pour (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SEGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNSON, Mme Pascale TOULY, Mme Catherine ROCHARD, Mme Léna COCO, M. Jorge OLIVEIRA DA COSTA, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, Mme Sandrine OLIVEIRA DA COSTA, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, M. Jean-Luc TOULY, Mme Wendy LONCHAMPT, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. Olivier PERROT, M. Cyrille TELMAN, Mme Ligia JARDIM)

→ 2 Contre (M. Philippe DE FRUYT, M. François CORRIERI - Wissous Notre Ville 2020)

3. Affectation des résultats 2021 – Budget Communal (M14)

Le Compte Administratif 2021 du Budget Communal, conforme au Compte de Gestion du receveur, Comptable de la Collectivité, présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement :	
Résultat de clôture (excédentaire)	+ 1 299 896,41 €
Section d'investissement :	
Résultat de clôture (excédentaire)	+ 873 715,97 €
Solde des Restes A Réaliser	- 646 08600 €
Résultat de clôture avec RAR	+ 227 629,97 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les résultats, comme indiqués dans le tableau ci-dessous :

	Affectation du résultat de clôture 2021 au BS 2022
Investissement R 001	873 715,97 €
Investissement R 1068	880 900,00 €
Fonctionnement R 002	418 996,41 €

Vote : → 25 Pour (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SEGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNSON, Mme Pascale TOULY, Mme Catherine ROCHARD, Mme Léna COCO, M. Jorge OLIVEIRA DA COSTA, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, Mme Sandrine OLIVEIRA DA COSTA, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, M. Jean-Luc TOULY, Mme Wendy LONCHAMPT, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. Olivier PERROT, M. Cyrille TELMAN, Mme Ligia JARDIM)

→ 2 Contre (M. Philippe DE FRUYT, M. François CORRIERI - Wissous Notre Ville 2020)

4. Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) pour la construction d'une crèche Multi Accueil site Maison du Gardien

Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la Collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1^{ère} année puis reporter d'une année sur l'autre le solde. La procédure des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la Collectivité à moyen terme. Le volume des investissements prévisibles pour la Commune de Wissous pour le projet de construction d'une crèche Multi Accueil sur le site de la Maison du Gardien va générer des besoins de financement très importants. Un réajustement des crédits est nécessaire. Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les autorisations de programme pour la construction d'une crèche Multi Accueil. Les dépenses seront réparties de la façon suivante :

N° AP	Libellé	Montant AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
214	Construction crèche Multi accueil	2 700 000 €	50 000 €	100 000 €	1 800 000 €	750 000 €

Intervention de M. TELMAN : Comment cette somme de 2,7 millions € a-t-elle été budgétisée ? Est-ce le programmiste qui a estimé ce coût ?

Il est prévu un investissement de 50 000 € en 2022. Je suppose que la déconstruction de la maison du gardien n'est pas intégrée dans le montant de 2,7 millions €. J'aimerais donc savoir quel sera le coût de la déconstruction et quand cette opération sera mise en œuvre.

Par ailleurs, j'observe que l'investissement sera financé par le FCTVA, l'autofinancement et l'emprunt. Avez-vous déjà une idée du montant de l'emprunt dédié à ce projet ?

Intervention de M. le Maire : Le programmeur a estimé le coût du projet à 2,5 millions €. Dans la mesure où les dépassements sont très fréquents, nous avons prévu 200 000 € supplémentaires.

Nous n'avons pas intégré la déconstruction de la maison du gardien, parce que nous avons obtenu une participation de la Société Grand Paris. Le poste « déconstruction » est donc séparé. Par ailleurs, la somme de 50 000 € sert à rémunérer le programmeur et à désigner l'architecte. Pour être honnête, les montants seront appelés à évoluer. L'investissement de 1,8 million d'euros en 2024 sera décalé.

Si les dépenses et les recettes sont maintenues, nous ne devrions pas faire appel à l'emprunt pour ce projet. Cela étant, nous pourrions bénéficier d'intérêts d'emprunt proches de zéro pour des projets de l'enfance. Nous pourrions donc demander un emprunt pour l'enfance, afin de bénéficier de taux d'emprunt plus avantageux, et nous pourrions utiliser la somme pour d'autres projets comme celui d'enfouissement.

Intervention de M. TELMAN : Avez-vous prévu des installations d'énergies renouvelables pour la crèche, comme des panneaux solaires ?

Intervention de M. le Maire : Nous voulons même obtenir un label vert spécifique qui est attribué aux bâtiments de l'enfance. Nous avons intégré cette dimension environnementale dans le cahier des charges. La programmeur nous a même proposé une structure en paille, mais je vous avoue que j'envisageais difficilement une telle solution pour une crèche. Néanmoins, en termes d'isolation, nous prévoyons d'utiliser du chanvre qui est produit dans l'Essonne. Nous souhaitons que le bâtiment aille au-delà de la Réglementation Thermique (RT) 2020. Nous souhaitons garder la même composition que le bâtiment actuel, avec un toit surélevé pour assurer une ventilation naturelle.

Intervention de M. DE FRUYT : J'appuie la remarque de Monsieur TELMAN. Il appartient aux architectes, si nous leur en faisons la demande, de nous faire des propositions de bâtiment à énergie positive. Il serait donc utile d'en faire la demande.

Ce projet n'est pas une création *ex nihilo* d'une crèche. Il est la disparition d'une crèche existante pour la création d'une autre. S'agissant des flux de financement, je n'ai jamais entendu parler du devenir de l'ancienne crèche, des coûts de démolition, de l'utilisation du terrain. J'espère que vous ne prévoyez pas d'en faire une friche industrielle.

Intervention de M. le Maire : Dans le cahier des charges des architectes, nous avons demandé que le bâtiment aille au-delà de la Réglementation Thermique 2020 et qu'il tende vers un bâtiment à énergie neutre ou positive. Même s'il est difficile à atteindre pour une crèche, c'est un objectif que nous avons assigné aux architectes. C'est d'ailleurs pour cela que nous avons prévu un montant d'investissement plus élevé. Nous savons que ce type de solution coûte plus cher, mais nous savons aussi qu'il permet de réduire le coût de fonctionnement. Nous avons d'ailleurs incité les architectes sur le coût de fonctionnement du bâtiment.

Je n'aime pas spécialement les friches industrielles. Il s'agit du déplacement d'une crèche, avec la mise en place d'une restauration et une accessibilité PMR. Surtout, nous passons de 30 à 39 berceaux. Aujourd'hui, nous examinons ce qu'il est possible de faire sur les bâtiments actuels. Nous avons évoqué par exemple la mise à disposition de ces bâtiments pour en faire des lieux de télétravail pour les habitants de Wissous. Pour l'instant, cette solution n'intéresse pas la CPS mais nous pouvons continuer à échanger sur ce point. Nous n'avons pas d'idée arrêtée. Il faut savoir que deux maisons distinctes sont implantées sur le terrain. Si nous ne trouvons pas de solution, une hypothèse pourrait être la revente des deux pavillons (rues Georges Collin et Louis Boussard). Mais encore une fois, nous n'avons pas encore d'idée arrêtée sur ce sujet.

Vote : → 24 Pour (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SÉGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNSON, Mme Pascale TOULY, Mme Catherine ROCHARD, Mme Léna COCO, M. Jorge OLIVEIRA DA COSTA, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, Mme Sandrine OLIVEIRA DA COSTA, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, M. Jean-Luc TOULY, Mme Wendy LONCHAMPT, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Bernadette BARBEAU, M. Olivier PERROT, M. Cyrille TELMAN, Mme Ligia JARDIM)

→ 3 Abstentions (M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, M. François CORRIERI - Wissous Notre Ville 2020)

5. Budget Supplémentaire 2022 de la Commune (Annexe 3)

L'instruction budgétaire et comptable de la M14 précise dans son chapitre 4 sur le contenu et la présentation des documents budgétaires que le Budget Supplémentaire a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice précédent et éventuellement de décrire des opérations nouvelles, si les résultats n'ont pas déjà fait l'objet d'une reprise anticipée au Budget Primitif. Il ne peut être adopté qu'après le vote du Compte Administratif de l'exercice précédent dont il intègre les résultats. Il comprend les reports provenant de l'exercice précédent, des ajustements de recettes et de dépenses du Budget Primitif du même exercice et, éventuellement, des dépenses et des recettes nouvelles.

Pour la section de fonctionnement, le montant global de l'augmentation des crédits s'élève à 536 975,41 €.

Pour la section d'investissement, les crédits budgétaires progressent de 1 412 516,97 €.

Dans sa globalité, le budget augmente donc de 1 949 492,38 €. Il est proposé à l'Assemblée d'adopter le Budget Supplémentaire 2022 de la Commune en ce sens. Les crédits entre la section de fonctionnement et la section d'investissement pourront faire l'objet d'un réajustement.

Intervention de M. DE FRUYT : Lors de l'examen du budget initial, j'avais eu l'occasion de regretter qu'une partie de l'augmentation de 3,4 % ne soit pas consacrée à aider, par exemple à travers l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), les Wissoussiens à réaliser des économies d'énergie. Je suis déçu qu'à l'occasion de ce budget supplémentaire, à un moment où la situation du marché de l'énergie s'est encore aggravée, il n'y ait pas d'action plus volontariste en matière d'économies d'énergie, aussi bien pour les Wissoussiens que pour les bâtiments communaux. Je rappelle qu'il y a quelques jours, Engie, Total et EDF ont alerté sur le risque de pénurie d'énergie l'hiver prochain. Or, c'est maintenant qu'il faut agir. Je regrette donc que ce budget supplémentaire n'ait pas saisi ce levier.

Intervention de M. le Maire : Nous avons déjà changé deux chaudières cette année et nous prévoyons d'en changer une troisième. Nous avons également isolé le toit du Cucheron. Tous les bâtiments ont fait l'objet d'un audit par l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC). Toutes les mesures que nous avons mises en place ont permis de réduire les consommations de fluides. Cependant, même si la consommation baisse, les prix explosent et nous ferons face à une dépense supplémentaire. Par prudence, j'ai également prévu une réserve sur ce poste, peut-être plus généreuse que ce qu'il faudrait. Nous avons effectué des relevés de température dans les bâtiments afin d'adapter notre politique en la matière. Nous avons supprimé toutes les chaudières au fioul.

A titre d'exemple, l'école Victor Baloché consomme beaucoup plus de gaz que l'école La Fontaine, alors qu'elle est moins grande. Pourtant, les deux chaudières ont été changées il y a deux ans. Nous demandons aux utilisateurs de ne pas mettre de meubles devant les radiateurs. La chaudière est régulièrement augmentée en température. Nous travaillons aussi sur le changement des comportements. La baisse des consommations passe aussi par l'accompagnement des utilisateurs.

Intervention de M. TOULY : Je reviens sur la remarque de M. DE FRUYT. Je rappelle que Total a réalisé un bénéfice de 16 milliards d'euros en 2021, Engie 3,7 milliards et EDF 6 milliards. Je pense qu'un effort de ces entreprises, qui gagnent beaucoup d'argent pour leurs actionnaires, serait peut-être aussi une solution pour aider la collectivité et notamment les personnes en difficulté.

Intervention de M. le Maire : Je ne savais pas que Total avait son siège social à Wissous et payait des impôts à Wissous !

Concernant l'augmentation de 3,4 % de la taxe foncière, je rappelle que les bâtiments industriels bénéficient d'une exonération de la taxe foncière, ce type de bâtiment correspond à deux tiers des recettes de taxe foncière sur la commune. Or, la compensation ne prend pas en compte l'évolution des bases.

Vote : → 25 Pour (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SEGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNSON, Mme Pascale TOULY, Mme Catherine ROCHARD, Mme Léna COCO, M. Jorge OLIVEIRA DA COSTA, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, Mme Sandrine OLIVEIRA DA COSTA, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, M. Jean-Luc TOULY, Mme Wendy LONCHAMPT, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Chantal CORENWINDER, M. Olivier PERROT, M. Cyrille TELMAN, Mme Ligia JARDIM)

→ 2 Contre (M. Philippe DE FRUYT, M. François CORRIERI - Wissous Notre Ville 2020)

→ 1 Abstention (Mme Bernadette BARBEAU - Wissous Notre Ville 2020)

6. Cession de matériels 2022

La mise à la réforme d'un bien consiste à le sortir de l'actif pour sa valeur nette comptable (valeur historique déduction faite des amortissements éventuels), en cas de destruction ou mise hors service d'une immobilisation. La réforme peut résulter de la volonté de l'ordonnateur (mise au rebut, bien obsolète) ou

d'un évènement externe (incendie, dégradation, vol, etc...). Le comptable de la collectivité constatera l'opération au vu des pièces justificatives transmises par l'ordonnateur. Certains matériels vont être mis en réforme dans le but de les vendre sur la plate-forme <https://encheres-domaine.gouv.fr/> selon leur état. Et d'autres biens vont être sortis de l'inventaire car il n'existe plus dans l'inventaire physique. Le Conseil Municipal par délibération a accordé au Maire l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à hauteur de 4 600 €.

Cette délibération a pour but d'autoriser la réforme des matériels présentés ainsi qu'autoriser M. le Maire à procéder à la vente des biens réformés au prix de la dernière enchère pour un montant susceptible de dépasser le seuil de 4 600 €. Elle autorise également la comptabilisation des écritures qui découleront des réformes. L'Assemblée à l'unanimité se prononce en ce sens.

Intervention de Mme CORENWINDER : Je n'ai pas d'objection à ce que des matériels soient réformés ou changés. Cependant, dans la liste que vous avez transmise, figurent beaucoup de matériels introuvables. Comment l'expliquez-vous ?

Intervention de M. le Maire : Ce sont principalement des souffleurs qui ont été jetés. Ce ne sont pas des matériels qui auraient été volés.

Intervention de Mme CORENWINDER : Je me demandais précisément si ces matériels avaient pu être volés.

Intervention de M. le Maire : Non, ce sont principalement des matériels qui ont été jetés.

Intervention de M. PERROT : Le nombre de matériels « introuvables » est tout de même très significatif puisqu'ils représentent presque la moitié de la liste. Nous constatons également que de nombreux matériels sont « hors service », comme la débroussailleuse de 2020, le souffleur de 2019, la désherbeuse de 2019, la tondeuse et le souffleur de 2018. *In fine*, le nombre de matériels « hors service » ou « introuvables » est tout de même très élevé, alors que certains ont été achetés récemment. Je serais favorable à ce qu'un état des lieux du parc soit fait chaque année.

Intervention de M. le Maire : On peut remarquer que les matériels « hors service » sont principalement des souffleurs et des débroussailleuses. Il faut savoir que la durée de vie d'un souffleur est de deux ans, car les réparations coûtent plus cher que l'achat d'un souffleur neuf.

Nous avons mis en place un système qui responsabilise les agents. Jusqu'à présent, un agent prenait le matériel et partait travailler. Aujourd'hui, chaque agent est responsable de son matériel.

Intervention de M. PERROT : Je suppose que le responsable du CTM a pris ses fonctions. Qu'en est-il de la mise en place des réunions de quartier, qui était liée à l'arrivée du responsable du CTM ?

Intervention de M. le Maire : Ce point est à l'ordre du jour du prochain conseil.

7. Attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'association Bien Vivre Wissous

L'association Bien Vivre Wissous est une jeune association qui a pour but de rapprocher les habitants de Wissous à travers diverses actions d'entraide, de solidarité, d'actions d'entretien de la Ville, etc.... Cette association avait déposé un dossier de subvention en octobre dernier mais ayant moins d'un an d'activité elle ne pouvait en bénéficier et son dossier a été classé irrecevable. Ayant eu 1 an d'existence le 25 février dernier, l'association a de nouveau sollicité la municipalité pour demander une aide financière en fonctionnement et en projet afin de pouvoir se développer et mener des actions dans la Ville avec les habitants. La subvention proposée s'élève à 650 € à savoir, la somme de 150 € pour le fonctionnement de l'association afin de l'aider dans ses actions quotidiennes et la somme de 500 € sera versée sur facture pour la réalisation de son projet d'achat de matériel pour les ramassages collectifs des déchets. L'Assemblée à l'unanimité accorde une subvention de 650 € à l'association Bien Vivre Wissous.

Intervention de M. TOULY : J'aimerais savoir qui a la compétence des déchets. Je crois que cette compétence relève de la CPS. Je note qu'il est prévu un achat de matériel pour le ramassage collectif des déchets. Il me semble que le ramassage des déchets est déjà organisé. Je ne comprends pas qu'une association se substitue à la CPS pour cette tâche. Je n'y suis pas opposé, mais est-ce à dire que la CPS n'effectue pas le travail minimum de ramassage des déchets ou que la collectivité de Wissous n'est pas à la hauteur dans ce domaine.

Intervention de M. le Maire : Le ramassage des containers de déchets relève de la CPS, mais le ramassage des déchets sur les bas-côtés relève plutôt de la Ville. Les matériels que l'association souhaite acheter sont des gants et des pinces. Lors de la commission, des Conseillers ont effectivement demandé pourquoi une association effectuait une tâche dévolue à la Ville. Je pense que cette action participe à l'apprentissage et à la sensibilisation sur ces questions de propreté, sachant que de nombreux enfants y

participent. Par cette action, nous apprenons à ne pas jeter les détritres sur la voie publique. Il faut savoir que les déchets ramassés sont ramenés à la déchetterie de Wissous et remis dans les bennes de la CPS.

8. Attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'association Union Sportive de Wissous VB

L'équipe 1 sénior masculin de l'association Union Sportive de Wissous VB de par ses excellents résultats sportifs de cette année va pour la saison prochaine accéder au haut niveau national 3. A ce niveau sportif, le montant de l'engagement d'une équipe et les frais d'arbitrage sont onéreux et n'ont pas été prévus au budget de l'association cette année. Elle a demandé à la Ville de l'aider financièrement afin de pouvoir engager cette équipe à ce niveau via une subvention exceptionnelle de 4 000 €. Cette somme servira à payer les frais d'engagement et d'arbitrages pour cette équipe, et sera versée sur facture lors de la confirmation de l'engagement. L'Assemblée à l'unanimité accorde une subvention de 4 000 € à l'association Union Sportive de Wissous VB.

Intervention de M. TOULY : J'imagine que d'autres associations voient leur équipe monter dans une division supérieure. Je me suis aperçu que les associations faisaient appel à des sportifs qui ne sont pas de Wissous pour tenter d'accéder à la division supérieure. Je suis naturellement favorable au développement du sport, mais dès lors qu'il est fait appel à des personnes de Wissous. A titre d'exemple, une association dont je faisais partie ne comptait plus aucun Wissoussien dans l'équipe première. Je m'interroge sur l'utilité de l'argent public pour ce type de démarche. Je pose la question d'une manière générale, pour toutes les associations qui font appel à des effectifs extérieurs. Est-ce notre rôle ? Je pose la question.

Intervention de Mme GUYOT : Pour votre information, le montant des frais représente la somme de 12 000 €. 8 000 € seront pris sur le budget de l'association et la Ville ne participera qu'à hauteur de 4 000 €.

Monsieur TOULY, vous dites que des associations vont chercher des sportifs à l'extérieur. J'ai du mal à comprendre. Nous ne pouvons pas nous permettre de demander aux associations de prendre telle ou telle personne. Je ne pense pas que la mairie soit responsable des inscriptions auprès de ces associations. En outre, si une personne de l'extérieur a plus de compétences qu'un Wissoussien, nous n'allons pas refuser d'aider l'association pour la faire progresser.

Intervention de M. TOULY : Le problème est qu'il s'agit de l'argent public que les Wissoussiens donnent à travers leurs impôts. Je veux bien que les associations aient des ambitions, mais il faut aussi être raisonnable. C'est de l'argent public issu des impôts des Wissoussiens. Je dis simplement qu'il faut faire attention à ce genre de dérive. Est-ce utile de donner l'argent des Wissoussiens pour des personnes qui ne sont pas de Wissous, simplement pour un prestige sportif.

Intervention de M. le Maire : Je pourrais entendre votre raisonnement s'il s'agissait d'un sport individuel. Mais dans le cadre d'un sport collectif, sans adhérents extérieurs, nous ne pourrions pas avoir autant d'équipes féminines et nous n'aurions pas la qualité sportive que nous avons aujourd'hui. Nous avons besoin des extérieurs pour créer une équipe et faire en sorte que l'association puisse perdurer. C'est mon point de vue.

Intervention de M. TOULY : Votre point de vue est tout à fait respectable, mais j'en ai un autre qui s'applique aussi bien aux sports individuels qu'aux sports collectifs. Je signale que certains adhérents seniors à l'association de volley-ball sont obligés d'aller à Rungis pour jouer. La montée vers une division supérieure est respectable dès lors que l'équipe est composée majoritairement de Wissoussiens. Or, une équipe 1 qui est montée en National ne comportait pas un seul Wissoussien et son entraîneur n'était pas non plus de Wissous. Je veux bien qu'il y ait un ou deux extérieurs, mais l'objectif doit être la montée d'une équipe composée majoritairement de Wissoussiens. Je ne veux pas avoir une position trop ferme. J'attire simplement l'attention sur ce type de dérive.

Intervention de M. DE FRUYT : Je souhaite appuyer la remarque de Monsieur TOULY. Je ferai un parallèle avec le classement des écoles. Autrefois, certaines écoles trustaient les meilleures places en sortant les élèves aux notes inférieures à la moyenne et en intégrant d'autres. Elles ne faisaient pas en sorte que leur population de départ croisse. Il me paraîtrait intéressant de réfléchir avec les associations à un indicateur qui permette de mesurer leur efficacité par rapport à leurs adhérents, pour éviter la tentation compréhensible d'aller chercher les talents à l'extérieur plutôt que de les créer. L'argent public versé aux associations a vocation à aider à la création de talents et non à l'acquisition de talents à l'extérieur.

Intervention de M. le Maire : Je ne pense pas que la section volley-ball soit concernée. Je ne pense pas que des personnes aient été refusées. La section volley-ball a plus de mal à recruter des membres pour maintenir l'équipe.

Intervention de M. DE FRUYT : Je précise que ma remarque était générale, en dehors du cas spécifique de cette association.

Intervention de Mme LONCHAMPT : Sans parler de la provenance des adhérents, il ne faut pas perdre de vue que cela sert aussi à promouvoir l'association qui elle est Wissoussienne.

Intervention de M. le Maire : L'association a prévu de faire appel à du sponsoring pour financer la montée dans la division supérieure.

9. Adoption d'un protocole transactionnel avec la société OTUS VEOLIA (Annexe 4)

Fin 2020, la Ville a constaté après réception des fiches d'intervention d'OTUS VEOLIA, que les prestations n'avaient été que partiellement réalisées. Suite à cette réalisation, la Ville a audité toutes les prestations effectuées par la société OTUS VEOLIA à partir de janvier 2020. Par la suite, il a été remarqué qu'environ 69 à 80 % des rues n'avaient parfois pas fait l'objet de nettoyage. Suite à ce constat, la Ville a procédé à de nombreux échanges avec la société pour savoir la cause de cette non réalisation des prestations. La commune suite à ces échanges non productifs, a déclenché la procédure de réfaction pour service non fait et a ainsi mis en demeure la société OTUS VEOLIA de se prononcer sur les quantités réalisées et les raisons de cette non réalisation. La société a apporté un certain nombre de justificatifs par courrier, tout en admettant avoir rencontré des difficultés d'exécution depuis le début de l'année 2020. Malgré les alertes lancées à OTUS VEOLIA, il a été prouvé que le pourcentage de réalisation des prestations pour l'année 2021 n'était pas en hausse. En conséquence, la commune a décidé d'appliquer une réfaction d'un montant de 123 148,69 € TTC pour l'année 2020-2021. Montant qui correspond au remboursement des prestations non réalisées. En parallèle, à compter de septembre 2020, la Commune de Wissous a cessé de payer les factures adressées par OTUS VEOLIA au titre du forfait dû en application du contrat soit un montant de 105 998,07 € TTC. Afin de clôturer ce dossier à l'amiable, il a été convenu que la société OTUS VEOLIA nous verse le solde dû d'un montant de 17 150,62 € TTC (soit 123 148,69 – 105 998,07), par le biais d'un protocole transactionnel. L'Assemblée à l'unanimité approuve le projet de protocole transactionnel et autorise M. le Maire à le signer.

Intervention de M. TOULY : Qui succédera à cette entreprise ? Je rappelle que nous avons un même litige avec Suez, à la différence que cette société n'a pas voulu négocier et nous doit toujours quelques centaines de milliers d'euros pour un travail non effectué sur les bassins de rétention des eaux pluviales de Wissous.

Intervention de M. le Maire : Nous réinternalisons la prestation. Nous utilisons une balayeuse de manière provisoire. La nouvelle sera livrée au mois de septembre. Contrairement à la balayeuse actuelle, elle sera équipée d'une lance Karcher pour nettoyer les trottoirs.

Par ailleurs, Suez ne voulait pas faire appel du contentieux que nous avons gagné en première instance. Mais si nous gagnions, les communes de l'ex-CAHB devaient prendre en charge le remboursement. Ce sont finalement les autres communes, à savoir l'EPT Vallée Sud Grand Paris, qui ont donc fait appel de la décision, et non Suez.

10. Cession à la Société du Grand Paris d'emprises en tréfonds appartenant à la Ville de Wissous (Annexe 5)

Dans le cadre du projet de ligne 18 du Grand Paris Express, déclaré d'utilité publique par décret en Conseil d'Etat du 28 mars 2017, il est nécessaire pour la Société du Grand Paris (SGP) d'acquérir des emprises en tréfonds de parcelles appartenant à la Commune de Wissous. Après consultation de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales (DNID), il a été convenu les cessions suivantes :

Parcelle(s)	Surface acquise Emprise	Profondeur – haut du volume	EP	Valeur emprise tréfonds	Indemnité emploi	Total
AC 402	3 137 m ²	15,28 m	EP 5	0,46 €/m ²	71,90 €	1 510 €
AD 201	15 m ²	16,01 m	EP 5	68,31 €/m ²	51,23 €	1 076 €
AD 202	34 m ²	16,13 m	EP 5	67,74 €/m ²	115,15 €	2 419 €
AD 217	240 m ²	15,23 m	EP 5	72,87€/m ²	874,38 €	18 362 €
AD 450	7 m ²	15,72 m	EP 5	69,92€/m ²	24,47 €	514 €
AD 538	1 m ²	17,47 m	EP 5	61,18€/m ²	3,06 €	65 €
AD 227	119 + 33 m ²	15,99 m	EP 5	65,5€/m ²	520,56 €	10 932 €

AC DP6	41 m ²	24,68 m	EP 5	0,05€/m ²	0,10 €	3 €
AC DP7	118 m ²	15,40 m	EP 5	3,78 €/m ²	22,30 €	469 €
AC DP8	120 m ²	15,29 m	EP 5	14,5 €/m ²	86,98 €	1 827 €
AC DP9	156 m ²	15,00 m	EP 5	14,88 €/m ²	116,04 €	2 437 €
AC DP10	76 m ²	15,07 m	EP 5	14,78€/m ²	56,17 €	1 180 €
AD DP11	67 m ²	15,02 m	EP 5	14,84 €/m ²	49,71 €	1 044 €
AD DP13	187 m ²	16,68 m	EP 5	12,98€/m ²	121,34 €	2 549 €
AE DP15	13 m ²	16,35 m	EP 5	2,24 €/m ²	1,45 €	31 €
F DP4	168 m ²	27,73	EP 5	1,11 €/m ²	9,35 €	197 €
F DP5	39 m ²	24,88 m	EP 5	1,26 €/m ²	2,46 €	52 €
AE 455	52 m ²	13,41 m	Pas d'EP	13,62€/m ²	35,41 €	744 €
I DP1	268 m ²	29,97 m	Pas d'EP	0,04 €/m ²	0,55 €	12 €
G DP2	183 m ²	30,07 m	Pas d'EP	0,04 €/m ²	0,37 €	8 €
G DP3	96 m ²	27,70 m	EP 5	0,05 €/m ²	0,24 €	5 €
				TOTAL	2 163,22 €	45 436 €
				TOTAL		47 599,22 €

Le montant global de celles-ci s'élève à 47 599,22 € décomposé comme suit :

- 2 163,22 € pour l'indemnité du emploi,
- 45 436 € pour l'acquisition.

L'Assemblée à l'unanimité autorise M. le Maire, ou l'Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme à signer tous les documents inhérents à cette transaction.

Intervention de M. BEORCHIA : Je n'ai pas de question, mais plutôt une remarque. Cette idée de demander compensation pour la municipalité me paraît tout à fait judicieuse. L'avis des Domaines est très instructif. J'invite tous les Wissoussiens qui sont concernés par le passage de ce tunnelier à le lire. En effet, c'est fort éloigné de la proposition qui nous avait été faite en 2020 par la Société du Grand Paris. Les chiffres sont très au-dessus de ce qui avait été proposé.

Intervention de M. TOULY : J'ai œuvré avec M. le Maire pour connaître le calcul du montant de l'indemnité pour la partie publique. Il a fallu des mois pour l'obtenir. Au départ, on nous a proposé quelques milliers d'euros, puis un peu plus. Nous sommes finalement arrivés à ces 47 599 €. Il serait d'ailleurs intéressant de savoir ce que la Société du Grand Paris a proposé aux personnes concernées par le passage de la ligne 18 sur leur terrain.

Intervention de M. le Maire : Il faut savoir que dans le calcul des tréfonds, une route devant des habitations est moins valorisée logiquement qu'une habitation.

Je signale par ailleurs un changement dans la réglementation en matière d'affichage des délibérations et des annexes. Désormais, toutes les délibérations passées en Conseil seront disponibles sur le site Internet.

Intervention de M. BEORCHIA : Une rafale de lettres recommandées a été reçue par un certain nombre de personnes concernées. J'en ai reçu également. Il était indiqué dans ce courrier que les habitants de la Ville avaient six mois pour réclamer à la Société du Grand Paris une indemnité au titre de la servitude d'utilité publique. J'ai reçu ce recommandé en tout début de semaine. C'est le moment de s'organiser, pour ceux d'entre nous qui sommes concernés, et de ne pas se faire avoir.

Intervention de Mme CORENWINDER : Il y a une différence entre vendre son tréfonds et accepter la servitude de passage. L'indemnité est bien moindre quand on accepte la servitude de passage. En revanche, en ce qui me concerne, je n'ai pas compris la différence en termes d'impact entre les deux options. J'ai posé cette question plusieurs fois à la Société du Grand Paris, mais je n'ai pas obtenu de réponse. La vente du tréfonds a-t-elle une conséquence différente que l'acceptation de la servitude de passage ?

Intervention de M. le Maire : La servitude est effectivement moins payée que la vente du tréfonds. Nous avons demandé à la Société du Grand Paris quelles étaient les contraintes associées. Nous n'avons jamais eu de réponse écrite. Nous avons envoyé un dossier test et nous n'avons jamais eu de retour.

Intervention de M. BEORCHIA : Doit-on en conclure que les permis de construire sur les parcelles qui figurent sur ce tracé sont visés par la Société du Grand Paris ou éventuellement rejetés ?

Intervention de M. le Maire : Nous n'avons jamais reçu de courrier officiel nous demandant de passer par la SGP. Nous en avons envoyé deux ou trois, mais nous n'avons jamais obtenu de réponse.

Intervention de M. DE FRUYT : Je ne peux qu'appuyer l'idée que les personnes se regroupent pour avancer ensemble. Lorsque nous sommes intervenus sur la problématique de la profondeur du tunnel, la SGP nous a dit au départ que rien ne pouvait être changé et que le tunnel était parfait. Les chiffres communiqués à l'occasion des ventes de tréfonds montrent que la SGP a finalement accepté de creuser un peu plus profondément, notamment dans le centre de Wissous. Cela montre que lorsque nous sommes nombreux à demander, nous réussissons à faire bouger les choses. Je vous encourage donc vivement à vous regrouper pour adresser le problème.

Intervention de M. le Maire : Je vous rejoins sur la question de la profondeur. L'étude de sol nous a aussi permis d'avancer sur ce sujet. J'invite ceux qui souhaitent faire cette démarche à consulter le site Internet dans les prochains jours, pour avoir le détail de la délibération.

Intervention de M. TOULY : Concernant la profondeur, la Mairie a été sollicitée par la Société du Grand Paris pour réaliser des sondages au milieu du parc Arthur Clark. La municipalité a négocié pour que les sondages ne soient pas réalisés au centre car le terrain n'était pas stable. Les techniciens nous ont montré qu'il fallait descendre jusqu'à 38 mètres car les terrains étaient très friables. En réunion, j'ai demandé pourquoi il fallait creuser à 17 mètres d'un côté et à 38 mètres de l'autre. L'explication qui m'a été donnée ne tient pas la route. Il reste donc des zones d'ombre. Je ne mets pas en cause leur professionnalisme, mais leur discours n'est pas d'une transparence totale.

11. Désaffectation d'un bien communal correspondant à l'emprise des parcelles cadastrées sections AB n°538, 539, 541, 544, F n°319, 484, 485, 487, 488 et I n°112 (Annexe 6)

Le périmètre du futur collège est constitué de plusieurs parcelles appartenant à la Ville. Dans le cadre de la procédure de vente de l'ensemble des parcelles au Département de l'Essonne en vue de la construction d'un collège sur ce site, il convient de procéder au constat préalable de la désaffectation d'origine, puis du déclassement du domaine public de l'ensemble des parcelles pour les intégrer dans le domaine privé. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire de constater la désaffectation de l'emprise des parcelles cadastrées sections AB n°538, 539, 541, 544, F n°319, 484, 485, 487, 488 et I n°112, futur périmètre du collège et d'autoriser M. le Maire à signer tous les actes inhérents à cette transaction.

Intervention de M. le Maire : Je profite de cette délibération pour apporter quelques informations sur le collège. Nous avons rencontré hier les services du Département. Les consultations d'architecte et du groupement sont en cours. Le résultat sera connu à la mi-juillet. Le permis devrait être déposé au mois de mars 2023. L'objectif est toujours une ouverture en septembre 2025.

Intervention de M. TELMAN : Merci pour ces précisions. Avez-vous des informations sur le projet pédagogique de ce collège ? Qu'en est-il du financement ? Les autres Villes participeront-elles au financement ?

Intervention de M. le Maire : Le collège représente un budget de 42 millions d'euros, financé intégralement par le Département. Il disposera de salles pour les élèves handicapés. Une salle polyvalente et un studio d'enregistrement seront également accessibles aux Wissoussiens.

Intervention de M. TELMAN : Les écoles rencontrent déjà aujourd'hui des difficultés pour obtenir des créneaux horaires à la piscine. A quelle piscine seront rattachés les élèves du nouveau collège ?

Intervention de Mme TOULY : Cette année, nous n'avons pas pu accéder à la piscine d'Athis-Mons et il a fallu trouver des créneaux ailleurs. Nous en avons trouvé à Palaiseau, mais cela n'a pas été sans difficulté. Cela étant, il appartient au Département de s'organiser pour trouver des créneaux horaires pour les collégiens.

Intervention de M. le Maire : La piscine de Longjumeau a fermé. Nous travaillons au sein de la CPS sur sa réouverture. Nous envisageons qu'elle soit ouverte uniquement aux scolaires et collégiens. Pour le reste, à ce jour, il n'est pas prévu de construire une piscine à Wissous, compte tenu des frais d'entretien.

Intervention de M. DE FRUYT : S'agissant de la piscine, une solution serait qu'elle soit financée et chauffée par le Data Center. Nous y reviendrons dans les questions diverses.

S'agissant du collège, je m'interroge sur la performance énergétique des bâtiments. Je souhaite également connaître les mesures prévues pour protéger les enfants du bruit d'Orly. Je rappelle qu'un des motifs pour lesquels nous n'étions pas favorables à cette localisation du collège est le bruit des pistes d'Orly.

Intervention de M. le Maire : L'avantage d'un groupement est que l'architecte et les constructeurs sont tenus de respecter leur engagement énergétique. Le groupement travaille sur le collège de Wissous et celui de Gif-sur-Yvette. Le collège de Wissous sera le bâtiment le plus performant en termes d'isolation phonique, mais aussi en termes d'énergie renouvelable. Des critères drastiques en termes d'empreinte écologique sont imposés au groupement. Pendant six ans, le collège fera l'objet d'un suivi, afin de vérifier que le groupement respecte ses engagements. Dans le cas contraire, le groupement devra s'acquitter de lourdes pénalités. Dans le cadre de l'agrandissement du Cucheron, nous réfléchissons également à mettre en place le même type d'engagement. Je signale par ailleurs que beaucoup d'arbres sur le site du collège seront conservés. Cette contrainte a été imposée aux architectes.

Le groupement est également tenu à des obligations en termes d'isolation phonique. Il est confiant sur ce sujet, au regard des premiers retours des architectes. Nous attendons les dossiers finaux qui doivent être rendus le 18 juillet.

Intervention de M. TOULY : Autrefois, Wissous faisait partie de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre et contribuait à hauteur de 40 % à son financement. Aujourd'hui, nous faisons partie d'une autre Agglomération. Le problème est que nous avons souvent les inconvénients de l'intercommunalité et rarement les avantages. Nous sommes excentrés, à la limite de plusieurs départements. Nous sommes ainsi oubliés, sauf lorsqu'il s'agit de récupérer des projets qui n'intéressent pas les autres communes.

Intervention de M. le Maire : Je ne vous rejoins pas forcément sur ce point. Nous avons obtenu des créneaux horaires à la piscine de La Vague, à Palaiseau, et même au-delà de nos attentes. Nous sommes une des trois communes qui bénéficient de cette piscine. Certes, elle n'est pas à côté de Wissous, mais elle est récente et moderne.

Intervention de Mme TOULY : Nous avons obtenu des créneaux pour deux classes par trimestre, alors que tous les créneaux avaient déjà été alloués.

Vote : → 25 Pour (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SEGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNSON, Mme Pascale TOULY, Mme Catherine ROCHARD, Mme Léna COCO, M. Jorge OLIVEIRA DA COSTA, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, Mme Sandrine OLIVEIRA DA COSTA, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, M. Jean-Luc TOULY, Mme Wendy LONCHAMPT, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Chantal CORENWINDER, M. Olivier PERROT, M. Cyrille TELMAN, Mme Ligia JARDIM)

→ 2 Contre (M. Philippe DE FRUYT, M. François CORRIERI - Wissous Notre Ville 2020)

→ 1 Abstention (Mme Bernadette BARBEAU - Wissous Notre Ville 2020)

12. Déclassement d'un bien communal correspondant à l'emprise des parcelles cadastrées sections AB n°538, 539, 541, 544, F n°319, 484, 485, 487, 488 et I n°112

Comme indiqué dans la précédente délibération, il convient par la suite de procéder au déclassement des parcelles pour les intégrer au domaine privé de la Commune. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire de procéder au déclassement de l'emprise des parcelles cadastrées sections AB n°538, 539, 541, 544, F n°319, 484, 485, 487, 488 et I n°112 et d'autoriser M. le Maire à signer tous les actes inhérents à cette transaction.

Vote : → 25 Pour (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SEGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNSON, Mme Pascale TOULY, Mme Catherine ROCHARD, Mme Léna COCO, M. Jorge OLIVEIRA DA COSTA, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, Mme Sandrine OLIVEIRA DA COSTA, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, M. Jean-Luc TOULY, Mme Wendy LONCHAMPT, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Chantal CORENWINDER, M. Olivier PERROT, M. Cyrille TELMAN, Mme Ligia JARDIM)

→ 2 Contre (M. Philippe DE FRUYT, M. François CORRIERI - Wissous Notre Ville 2020)

→ 1 Abstention (Mme Bernadette BARBEAU - Wissous Notre Ville 2020)

13. Rapport d'activités pour l'exercice 2021 du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre (SIAVB) (Annexe 7)

La Ville est adhérente au Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre (SIAVB). Le Président de cet Établissement Public de Coopération Intercommunale transmet chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque Commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire en Conseil. Le Conseil Municipal **prend acte** du rapport annuel d'activité pour l'année 2021 du SIAVB.

Intervention de M. DE FRUYT : Merci pour cet exposé très intéressant. Je suis surpris par un point qui n'a pas été mentionné. Quand je lis le rapport du SIAVB, j'ai toujours la surprise de découvrir qu'une partie du Cambodge semble en faire partie.

Intervention de M. TOULY : Merci d'évoquer ce point. Je l'avais noté et j'avais finalement décidé de ne pas en parler. Il faut savoir que l'ancien maire de Verrières-le-Buisson, Thomas JOLY, adorait l'entreprise Veolia et il aimait particulièrement Angkor. Depuis douze ans, le SIAVB n'a cessé d'agir pour Angkor. Je me dis que d'autres associations pourraient être aidées, par exemple à Madagascar. Mais on me répond que la priorité est Angkor. Je n'ai pas d'autre réponse à vous donner. Il y a un amour pour cette ville d'Angkor. Malgré que M. JOLY soit décédé en 2019, ses successeurs ont continué sur cette voie. Je ne m'oppose pas, mais je m'interroge. J'essaie de comprendre cet attachement à Angkor.

Je note enfin que les cinq mêmes associations bénéficient des aides du SIAVB, toujours pour la même somme.

Intervention de M. le Maire : Monsieur TOULY, vous soulignez que le taux n'a pas évolué depuis de nombreuses années. Néanmoins, une nouvelle taxe est apparue au titre de la GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) et il me semble que cette taxe est perçue par le SIAVB. De mémoire, cette taxe représente de l'ordre de 275 000 € par an. Le SIAVB dispose donc de recettes supplémentaires, qui pourraient être utilisées par exemple pour la création du bassin de renaturation.

14. Avis de la Commune concernant le projet de révision partielle du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de la Bièvre (Annexe 8)

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil de planification stratégique à l'échelle d'un bassin hydrographique cohérent, dont l'objet est la recherche d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Il comporte un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) de la ressource en eau et des milieux aquatiques et un règlement. Le SAGE a une portée juridique basée sur le rapport de conformité. Depuis son entrée en vigueur le 7 août 2017 des difficultés d'application ont été constatées, ce qui fragilisent l'atteinte des objectifs fixés. Un SAGE révisé a donc été approuvé par la Commission Locale de l'Eau (CLE) le 1^{er} avril 2022 afin de préciser et consolider deux objectifs : La gestion à la source des eaux pluviales et la protection des zones humides.

Dans le cadre de la procédure de révision, un avis des Conseils Municipaux est demandé. Le projet de SAGE sera ensuite soumis à participation du public par voie électronique (1 mois). Après ces consultations, la CLE pourra apporter des modifications avant son adoption définitive en octobre 2022. Il est demandé à l'Assemblée d'émettre un avis sur la révision partielle du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de la Bièvre.

Intervention de M. le Maire : Je souhaite vous faire part d'une inquiétude concernant le SAGE. Ce dernier vise notamment à contrôler la récupération des eaux de pluie. Désormais, toute personne qui veut construire une nouvelle habitation doit prévoir un puits permettant l'infiltration des eaux de pluie dans les sols. Cette particularité m'inquiète. Nous savons que beaucoup de terrains à Wissous sont en glaise. Ma crainte est qu'en cas de pluie, l'apport direct d'eau dans la nappe phréatique entraîne un gonflement de la glaise et provoque des mouvements de terrain, comme cela a été le cas rue Jean Mermoz. Il me semble dommage que cette obligation soit imposée à tous les terrains.

Intervention de M. TOULY : Les zones humides représentent moins de 1 % de la Bièvre, alors que la moyenne nationale est de 5 %. C'est pour cela que la Commission Locale de l'Eau de la Bièvre est allée plus loin dans les restrictions.

Je vous donne un autre exemple. Les personnes qui habitent le long du ru des Glaises, notamment celles qui sont arrivées après 2019, peuvent-elles construire et à quel niveau de la berge ? Nous avons effectué un relevé et nous avons constaté que des personnes n'avaient pas respecté cette obligation, souvent parce qu'elles n'en étaient pas informées. Les règlements ne sont pas connus de tous et ils évoluent. A cet égard, une enquête publique sera initiée et durera un mois. Les habitants pourront faire remonter leurs observations.

Intervention de M. le Maire : Il me semble intéressant de formuler une remarque sur les terrains concernés par cette problématique des glaises, pour attirer l'attention sur ce point.

Intervention de M. DE FRUYT : J'ai parcouru le rapport, qui compte 234 pages. Je ne suis pas convaincu que toutes ces pages soient utiles.

Sur le fond, la révision du SAGE vise deux objectifs : la gestion à la source des eaux pluviales et la protection des zones humides. Si le premier objectif, avec la limite évoquée par Monsieur le Maire, me paraît une excellente chose, j'aurai une voix dissonante concernant le deuxième objectif. Je suis en effet inquiet, eu égard à la densité d'habitations à Wissous. Je suis favorable à des zones humides lorsqu'elles sont loin des habitations. En revanche, il ne faut pas oublier que beaucoup de zones humides à proximité d'habitations ont été supprimées pour des raisons sanitaires. Une zone humide est propice à la prolifération de moustiques et de nouvelles espèces invasives. Dans ce désir de développer les zones humides, je n'ai pas vu un seul paragraphe qui parle de ce risque. J'aimerais qu'il soit mentionné pour être anticipé.

Vote : → 24 Pour (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SEGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNSON, Mme Pascale TOULY, Mme Catherine ROCHARD, Mme Léna COCO, M. Jorge OLIVEIRA DA COSTA, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, Mme Sandrine OLIVEIRA DA COSTA, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, M. Jean-Luc TOULY, Mme Wendy LONCHAMPT, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, M. Olivier PERROT, M. Cyrille TELMAN, Mme Ligia JARDIM)

→ 4 Abstentions (M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI - Wissous Notre Ville 2020)

15. Règlement intérieur de la restauration municipale et de la pause méridienne (Annexe 9)

Il est nécessaire de revoir le règlement intérieur de la restauration municipale et de la pause méridienne afin de l'actualiser, notamment dans l'organisation des services le midi ; les modalités d'inscription via le portail famille, les justificatifs de documents.... Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve ledit règlement et autorise M. le Maire et son Adjoint en charge des affaires scolaires à le signer.

Intervention de M. TELMAN : Je déplore que ce document n'ait pas été soumis à la commission consultative de l'enfance. Cette commission est en effet le lieu où nous aurions pu recueillir les remarques de toutes les parties prenantes.

Intervention de M. DE FRUYT : J'ai fait le même type de remarque en commission. J'aurais trouvé logique que ledit document soit d'abord présenté à cette commission consultative de l'enfance. Vous dites que le document sera présenté en septembre.

Intervention de Mme TOULY : Non. Les mesures d'amélioration des menus seront présentées lors de la commission consultative de septembre, suite à l'embauche d'un responsable à la restauration scolaire qui a une spécialisation en diététique.

Intervention de M. DE FRUYT : Je comprends que le document ne sera pas soumis à la commission consultative de l'enfance.

Intervention de Mme TOULY : Je vous ai présenté la liste des modifications apportées au règlement intérieur. Je ne crois pas qu'il y ait matière à discuter sur le fond. Il me paraît plus intéressant que la commission débattenne de l'amélioration des menus, que de la réglementation.

Intervention de M. DE FRUYT : Il aurait été intéressant de préciser, dans le préambule du document, que l'objectif n'était pas uniquement nutritionnel mais qu'il était aussi de développer le goût chez l'enfant. Il aurait été également pertinent de fixer un objectif, même de principe, de développement du bio.

Intervention de Mme TOULY : Ces points figurent dans les objectifs pédagogiques des ATSEM et des animateurs. Cela fait partie de leur fonction. Mais nous pourrions en parler en commission.

Intervention de M. le Maire : Lors du Conseil du mois d'avril 2021, nous avons introduit un système de pénalité. Il serait intéressant de connaître les chiffres, en termes de restauration et de non-inscription, avant et après l'application de cette pénalité.

Intervention de Mme TOULY : En janvier-février 2021, 38 % des repas n'étaient pas réservés. Nous avons annoncé l'application de majorations dans le courant de l'année 2021. En janvier-février 2022, la part

de repas sans réservation a chuté à 10,23 %. Les derniers chiffres montrent que cette part de repas sans réservation est désormais de 3,4 %. Cela prouve que la majoration a du bon. Elle évite les gâchis alimentaires et permet une plus juste gestion des personnels.

Intervention de M. le Maire : L'annonce de la délibération a fait chuter de deux tiers le taux de repas non réservés. Une fois que nous avons appliqué la majoration, nous sommes passés de 10,23 % à 3,4 %. Au final, nous avons divisé par dix le nombre de non-réservations. La majoration a donc eu l'effet escompté.

Intervention de M. TELMAN : Je vous remercie pour ces chiffres. La commission consultative de l'enfance est la seule commission qui n'est pas extra-municipale et l'opposition n'y est pas représentée. Ne pourrait-on pas revoir ce mode de fonctionnement ?

Intervention de M. le Maire : Nous notons votre demande et nous statuerons sur le sujet.

Intervention de Mme TOULY : La commission compte des représentants des parents d'élèves qui sont également dans l'opposition. De cette façon, l'opposition est un peu représentée.

Intervention de M. TELMAN : Les représentants de parents d'élèves n'ont pas une place garantie puisqu'ils sont réélus chaque année.

16. Fixation du nombre de représentant du personnel au Comité Social Territorial, maintien du paritarisme et décision du recueil de l'avis des représentants de l'employeur

Le Comité Social Territorial (CST) est l'instance par excellence du dialogue social au sein de la collectivité territoriale ou l'établissement public. Il remplacera le Comité Technique (CT) et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) à l'issue des prochaines élections professionnelles du 8 décembre 2022. Après consultation des organisations syndicales prévues à l'article 30 du décret n° 2021-571 du 10 mai 2021, il a été décidé :

- de fixer à 5 le nombre des représentants du personnel,
- de maintenir le paritarisme pour les représentants des élus,
- de recueillir l'avis du Comité Social Territorial sur les attributions mentionnées dans les articles 53 à 56 du décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les modifications présentées.

Intervention de M. TOULY : Je suppose que cette réforme, qui se traduit par le regroupement des CHSCT et CT, avait pour objectif de réduire le nombre de représentants du personnel.

Intervention de M. le Maire : Non, la réforme permet surtout de simplifier le fonctionnement des instances. En l'occurrence, cela évitera d'aborder les mêmes points en CT et en CHSCT.

Intervention de M. TOULY : Ce regroupement des instances est une décision du gouvernement, et non de la Ville de Wissous.

Intervention de M. le Maire : Absolument.

17. Création de poste et modification du tableau des effectifs du personnel communal

Il appartient au Conseil Municipal de délibérer sur l'effectif des emplois, nécessaire au bon fonctionnement des services. Il convient de créer dans le cadre du bon fonctionnement des services : un poste de Technicien Principal de 2^{ème} classe à temps complet pour la Restauration Scolaire et un poste d'Assistant d'enseignement artistique Principal de 2^{ème} classe (modification du temps d'intervention de l'intervenant musical). Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité décident de créer ce poste et d'adopter la modification du tableau des effectifs qui en découle.

Intervention de M. TOULY : Il est indiqué que l'effectif est de 163, mais il ne s'agit pas de 163 agents. Le nombre d'agents est bien inférieur.

Intervention de M. le Maire : Oui, nous parlons de postes. L'effectif budgété porte sur un nombre de postes ouverts, qu'ils soient occupés ou non, et non sur un nombre d'agents.

Intervention de M. TOULY : Quel est le nombre d'agents employés par la mairie ?

Intervention de M. le Maire : Nous vous communiquerons ces éléments.

Intervention de M. TOULY : Avez-vous enregistré une hausse des arrêts de travail au cours des derniers mois ?

Intervention de M. le Maire : Le service de la restauration a enregistré un pic d'accidents du travail, en raison de l'introduction de nouveaux matériels. Le problème a été identifié et nous y avons remédié, notamment en insistant sur le port des EPI. Pour le reste, le nombre de jours d'arrêts maladie a baissé de façon significative.

18. Augmentation de capital de la Société Publique Locale (SPL) Nord-Essonne et modification de l'objet social (Annexe 10)

En application de l'article L 1531-1 du Titre III (« Sociétés Publiques Locales ») du Code général des collectivités territoriales, modifié en dernier lieu par la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 - article 189, les Villes de Palaiseau, Orsay, Saclay et Wissous ont créé une Société Publique Locale (SPL) dénommée « SPL Nord Essonne », et dont la Ville de Champlan est devenue récemment actionnaire.

Afin de faire évoluer ses moyens et ses activités, l'entrée au capital de nouveaux actionnaires et la modification de son objet social sont apparues nécessaires. Par conséquent, les modifications suivantes ont été envisagées :

- En ce qui concerne l'entrée au capital de nouveaux actionnaires, cinq nouveaux actionnaires souhaitent souscrire au capital de la SPL. Il s'agit des Villes de Ballainvilliers, de Longjumeau, de Chilly-Mazarin, de Saulx-les-Chartreux et de la Communauté d'Agglomération Paris Saclay qui deviennent actionnaires de la SPL Nord Essonne.

Le capital de la société serait ainsi porté de 77 000 € à 255 000 €, par l'émission de 1 780 actions nouvelles au prix nominal de 10 € par action nouvelle.

- En ce qui concerne la modification de l'objet social de la SPL Nord-Essonne, un complément à l'objet social de la société permettrait à la société d'intervenir dans des activités complémentaires d'actions et d'opérations d'aménagement au sens de l'article L 300-1 du Code de l'urbanisme et d'opérations de construction, comme le prévoit d'ailleurs l'article L 1531-1 alinéa 2 du Code général des collectivités territoriales.

Dans ce contexte, l'Assemblée à l'unanimité approuve la procédure d'augmentation de capital de la SPL Nord-Essonne s'élevant de 77 000 € à 255 000 €, réservée aux cinq nouveaux actionnaires ; le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la version des statuts modifiés annexés à la délibération et autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires.

Intervention de M. TOULY : Le montant de la participation est-il fonction de la population ?

Intervention de M. le Maire : Des seuils sont appliqués par niveau de population. Les communes de moins de 10 000 habitants, comme Wissous, payent 8 000 €. Par ailleurs, nous avons demandé que Wissous participe à l'augmentation de capital à hauteur de 1 €, de façon à ce que la Ville puisse être toujours représentée au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale et ceux sont des postes sans aucune indemnité.

19. Création et adhésion à l'Association « pour le maintien et le développement de l'Orlyval » (Annexe 11)

La pérennité de la navette Orlyval est en réflexion, du fait de la mise en service des lignes 14 et 18 du Grand Paris Express, qui prévoit une extension significative de l'offre de transport ; que l'aéroport d'Orly sera en effet desservi par deux nouvelles gares. Les Maires de nombreuses villes, notamment Rungis, Orly, Chevilly-Larue, Morangis et Wissous et plusieurs autres administrations et sociétés souhaitent s'associer afin de défendre son maintien et même son développement. Pour la Commune de Wissous, il est d'un intérêt local de participer à la création et à l'adhésion à une association pour le maintien et le développement de la ligne Orlyval avec d'autres acteurs, qui fera notamment valoir la défense de la création d'une station à Wissous « Saint Eloi ». Le montant de la cotisation sera fixé par l'Assemblée générale de l'association. L'Assemblée à l'unanimité décide de créer et d'adhérer à « l'association pour le maintien et le développement de l'Orlyval » composé a minima des Communes de Wissous et de Rungis ; Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le projet de statuts ; et autorise M. le Maire à signer tous les actes et avenants afférents à cette association.

Intervention de M. DE FRUYT : Sur le fond, nous sommes favorables à toute initiative qui aille dans le sens d'une défense des intérêts de la Ville. Sur la forme, je voudrais savoir si seules des collectivités locales pourront adhérer à l'association. Pourriez-vous par exemple l'ouvrir à une association comme Wissous Notre Ville ?

Intervention de M. le Maire : L'objectif est d'ouvrir l'association à un maximum de personnes, en veillant toutefois à ne pas alourdir son fonctionnement. Il est précisé que peuvent adhérer à l'association des personnes physiques ou morales, publiques ou privées.

Intervention de M. DE FRUYT : Les navettes autonomes pourraient contribuer à la création de boucles locales qui sortiraient de l'arrêt unique en un seul lieu. Dans le cas de Wissous, l'arrêt en un seul lieu est du mauvais côté de la ligne SNCF. Les navettes autonomes pourraient donc présenter un intérêt particulier.

Intervention de M. le Maire : Je vous rejoins tout à fait. Nous menons même des réflexions sur l'installation d'une gare routière desservie par une navette autonome. Les navettes autonomes permettent de continuer une ligne de façon moins coûteuse ou de repartir en sens inverse de façon plus simple et plus rapide. Je ne suis donc pas fermé à cette solution de la navette autonome.

Intervention de M. TOULY : Je remarque que la Ville d'Antony n'apparaît pas dans le texte. Je crois également savoir que la Ville de Fresnes est aussi très intéressée.

Par ailleurs, demain soir, un collectif associatif de Montjean sera créé et accueillera des représentants des trois villes (Fresnes, Wissous et Rungis). Là aussi, il s'agit de mutualiser pour être plus fort face aux représentants de l'Etat ou de la Région.

Intervention de M. le Maire : J'ai déjà évoqué la Ville d'Antony. Il y a deux semaines, j'ai rencontré la Maire de Fresnes et la Maire de Paray-Vieille-Poste. Elles souhaiteraient également adhérer à l'association.

20. Création de l'Ecole Municipale des Sports

La Commune a créé les Ecoles Municipales de Football et de Tennis depuis plusieurs années. On constate une baisse d'activité de celles-ci. La Municipalité souhaite proposer une polyvalence des activités. Pour répondre à ces attentes, la création de l'Ecole Municipale des Sports offrirait cette possibilité. Cela permettrait aux enfants de découvrir plusieurs sports et s'essayer à différentes activités en s'amusant. Elle serait ouverte aux enfants de 6 à 10 ans dans la limite des places disponibles. L'Assemblée à l'unanimité décide de créer l'Ecole Municipale des Sports.

Intervention de M. DE FRUYT : Je comprends que cette école municipale des sports englobe ou se substitue aux deux écoles précédentes, à savoir celle du football et du tennis.

Intervention de M. GARNIER : Tout à fait. Je vous l'ai expliqué lors de la commission.

Intervention de M. DE FRUYT : Avez-vous prévu un budget pour cette école ?

Intervention de M. GARNIER : Nous utiliserons le même budget que celui dédié aux deux écoles.

Intervention de M. DE FRUYT : Quels sont les sports concernés ?

Intervention de M. GARNIER : A ce jour, les pratiques sportives proposées sont les suivantes : le badminton, l'escrime, le tennis de table, le basket, le judo, la gymnastique, le volley-ball, l'aïkido, le tir à l'arc, l'athlétisme, le football et le tennis.

Intervention de M. DE FRUYT : Quid de la coordination avec les associations qui offrent ces pratiques sportives à Wissous ? Quid des moyens prévus pour disposer d'animateurs compétents ?

Intervention de M. GARNIER : Nous ferons appel aux associations, qui mettront à notre disposition, moyennant finance, des éducateurs spécialisés.

Intervention de M. TOULY : L'école proposera une douzaine d'activités sportives. Combien de semaines seront proposées par chaque activité en moyenne ?

Intervention de M. GARNIER : Nous mettrons en place un planning de dix séances par trimestre. Par exemple, en octobre-décembre, nous proposerons du badminton, de l'escrime et du tennis de table. Au deuxième trimestre, nous proposerons du basket, du judo et de la gymnastique. Au troisième trimestre, nous proposerons du volley, de l'aïkido, du tir à l'arc et de l'athlétisme. Nous ferons tourner les groupes par trimestre.

Intervention de M. TOULY : Au troisième trimestre, chaque enfant essaiera une des quatre activités proposées ?

Intervention de M. GARNIER : Oui, le but c'est que les enfants découvrent les différents sports.

Intervention de M. TELMAN : L'idée me paraît bonne. Mais je pense que la découverte des sports se fait d'abord à travers les stages. Un point me dérange dans la délibération. Aujourd'hui, environ 140 enfants profitent de l'école municipale de tennis ou de football. Ces enfants sont dans leur grande majorité des Wissoussiens. Or, vous proposez de créer une école municipale des sports qui pourrait être accessible à

seulement 80 enfants. C'est dommage. Un autre point me dérange : la tranche d'âge. Actuellement, ce sont les enfants de la grande section jusqu'au CM2 qui sont concernés ; demain, ce seront les enfants du CP jusqu'au CM2 qui seront concernés. Il est regrettable que cette école municipale des sports ne profite pas aux élèves de la grande section.

Je suis donc favorable à la création d'une école municipale des sports, mais pas dans les conditions qui sont proposées aujourd'hui. Nous pourrions imaginer un planning avec une heure réservée aux maternelles, deux heures aux CP et CE1 le matin, et trois heures aux CE2, CM1 et CM2 l'après-midi. De même, pourquoi ne pas laisser un sport à la pratique à l'année, comme le football ? Nous pourrions peut-être supprimer le tennis, même si l'école de tennis présentait l'avantage de donner à des familles modestes accès à un sport relativement onéreux. Enfin, je trouve regrettable que les familles n'aient pas été consultées sur le choix de mise en place d'une école multi-sports.

Intervention de M. GARNIER : Les maternelles semblent vous tenir à cœur. Nous avons longuement échangé sur le sujet. Je vous rejoins sur certains points. Comme je l'ai dit, nous procéderons à des ajustements. Il est déjà acté que nous proposerons une offre de football, mais la fréquence reste à déterminer. De toute façon, nous travaillerons en concertation avec les anciens directeurs techniques. Nous pourrions peut-être mettre en place un planning pour les élèves de la grande section. Pour rappel, seuls quatre enfants de cinq ans ont fréquenté l'école de football. Comme l'ont fait remarquer les enseignants sur le terrain, les enfants de cinq ans sont trop petits pour tenir ne serait-ce qu'une heure de football.

Intervention de M. TELMAN : Les enfants de maternelle ont besoin de se dépenser. L'école municipale de football était un moyen de les occuper et de leur permettre de faire du sport. Par ailleurs, il est dommage que le nombre d'enfants pouvant accéder à ce service soit divisé par deux.

Intervention de M. le Maire : A la fin de l'hiver, seuls trois ou quatre élèves de maternelle fréquentaient l'école municipale de football. Par ailleurs, de mémoire, les budgets des écoles municipales de football et de tennis représentaient au total 140 000 €. J'ajoute que lorsque nous avons créé ces écoles, il a été reproché à juste titre que les sports choisis concernaient plus les garçons que les filles. Aujourd'hui, nous voyons avec grand plaisir que les équipes féminines de football se développent. La création de l'école municipale des sports répond aussi à une volonté de diversifier. Son objet n'est pas de faire concurrence aux autres associations de la ville, mais plutôt faire découvrir de nouveaux sports aux enfants. Je suis convaincu de cette démarche, mais l'avenir nous dira si nous avons eu raison ou tort. Nous prévoyons que l'école municipale des sports accueille 80 enfants. Cela dit, nous pourrions peut-être augmenter le seuil.

Intervention de M. PERROT : Nous sommes fin juin. Cela donne l'impression qu'aucune concertation n'a été menée sur le sujet. Je trouve ça dommage. Nous aurions pu en discuter depuis plusieurs mois. Je suis certain que l'école municipale des sports sera un succès et que le seuil de 80 inscriptions sera très largement dépassé. Je ne doute pas que vous saurez vous adapter. Je dis juste que la création de l'école aurait pu être mieux préparée.

Intervention de M. le Maire : Nous avons le sentiment que ce dossier a avancé plutôt rapidement, compte tenu des contraintes de temps inhérentes aux établissements. Nous savons que nous devons procéder à des ajustements. Notre intention était de mettre en place l'école municipale des sports dès le 1^{er} octobre. C'est pour cela que la délibération vous est soumise aujourd'hui.

21. Changement définitif du lieu de réunion des conseils municipaux de la commune de Wissous

A la suite du COVID 19, la Ville a dû modifier la salle de réunion des Conseils Municipaux afin de respecter les gestes barrières. De même la Commune a mis en place la retransmission en direct des Conseil Municipaux. La dérogation accordée aux communes pour le changement de salle prend fin le 31 juillet 2022. Afin de garder un espace suffisant en cas de nouvelle contamination, il apparaît opportun de changer le lieu de réunion du Conseil Municipal pour le grand plateau de l'Espace Culturel Antoine de Saint Exupéry. L'Assemblée à l'unanimité de définir de manière définitive la salle du grand Plateau de l'Espace Culturel Antoine de Saint Exupéry, situé place lametti à Wissous (91320) comme lieu habituel des conseils.

Intervention de M. DE FRUYT : Je voudrais aborder la question des documents qui nous sont envoyés. Aujourd'hui, nous recevons ces documents par mail. Certains d'entre eux sont très volumineux et posent un problème de conservation. Ils sont ainsi disponibles un temps limité et sont rapidement supprimés. Si nous voulons les conserver, nous sommes contraints de les imprimer, ce qui n'est pas souhaitable du point de vue de l'environnement. Serait-il possible de mettre en place un système qui permette aux élus d'accéder de façon permanente aux documents ?

Intervention de M. le Maire : Je fais une petite boutade. Lorsque le lien vers un document est amené à expirer, vous n'êtes pas obligé de l'imprimer, vous pouvez l'enregistrer sur votre ordinateur. Cela dit, le

stockage de données massives sur un disque dur n'est pas forcément souhaitable. Comme je l'ai annoncé, à compter du 1^{er} juillet, toutes les délibérations seront mises en ligne sur le site de la Ville. Nous pourrions peut-être à terme envisager de stocker également les documents afférents.

DECISIONS DU MAIRE - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Décision n°22-35 → Contrat entre la Commune de Wissous et l'agence SAVAC VOYAGES pour une journée au Domaine de Chantilly

Intervention de M. DE FRUYT : Je m'étonne que le prix par personne reste le même alors que le nombre de participants a doublé. Avez-vous une explication sur ce point ? Par ailleurs, l'intérêt d'un voyage groupé est qu'il permet de faire appel à un guide sur place. Je suis surpris que ce choix n'ait pas été fait.

Intervention de M. DE FRUYT : S'agissant de Wissous-Plage, je m'interrogeais sur le coût mais vous y avez répondu en évoquant la somme de 146 000 €.

Intervention de M. GALLANT : Concernant les séjours, il me semblait que le prix par personne était en baisse.

Intervention de Mme ROCHARD : Tout à fait. Mais la question portait sur le non-recours à un guide pour la visite du château de Chantilly.

Intervention de M. DE FRUYT : J'ai posé deux questions. La décision n°35 prévoit en effet un prix par personne en baisse. Toutefois, vous doublez le nombre de participants et les montants restent inchangés. Il n'y a donc plus d'effet volume.

Intervention de Mme ROCHARD : Dans un premier temps, nous n'avions prévu qu'un seul bus. Au regard du nombre d'inscriptions supplémentaires, nous avons programmé un deuxième bus, mais cela n'a pas eu d'effet volume. La décision a été prise au dernier moment. De plus, aucun guide n'était proposé pour la visite de Chantilly.

Intervention de M. GALLANT : Le deuxième bus a permis à 41 personnes de participer à la visite. Pour une session nous avons payé 84 € par personne et pour l'autre 75 € par personne. Par ailleurs, aucune option de guide n'était proposée dans le cadre de la visite, ce qui est regrettable, je vous l'accorde. Nous pourrions peut-être recruter un guide extérieur lors des prochaines visites.

Intervention de Mme ROCHARD : Quand la visite a été proposée, il était bien précisé qu'elle était libre, sans guide.

Intervention de M. DE FRUYT : Je n'ai pas évoqué une tromperie. Je dis simplement qu'une visite de ce type est plus intéressante lorsqu'elle est accompagnée par un guide. De plus, le coût ramené au nombre de personnes n'est pas très élevé.

Décision n°22-36 → Contrat entre la Commune de Wissous et l'association « LES MOUTONS NOIRS »

Décision n°22-37 → Convention de mise à disposition d'une partie de l'espace sable du site de Wissous Plage entre la Ville de Wissous et l'Association UNION SPORTIVE WISSOUS VB

Décision n°22-38 → Attribution du marché concernant la Mission de programmation pour l'étude capacitaire et économique des équipements sportifs de la Commune de Wissous

Intervention de Mme COREWINDER : Concernant la décision n°38, j'aimerais savoir quel est l'objet de cette étude consacrée *a priori* à Cucheron 2.

Intervention de M. DE FRUYT : En complément à la question soulevée par Mme COREWINDER, je considère que la mairie possède déjà tous les éléments : la population, ses caractéristiques, l'historique des participations aux différents événements sportifs. J'ai peine à concevoir la valeur ajoutée de ladite société.

Intervention de M. GARNIER : Une première présentation de l'étude capacitaire pour le Cucheron sera faite demain. L'étude se déroulera en trois phases. La première phase sera un état des lieux de la vie associative et des lieux de pratique. La deuxième phase sera la définition des besoins. La troisième phase portera sur la faisabilité d'un nouveau pôle sportif et associatif. La première phase comprend les réunions de lancement, la visite et la reconnaissance du contexte territorial, l'analyse et la cartographie des

équipements sportifs et culturels de la commune. La deuxième phase comprend le diagnostic des équipements sportifs et culturels (recensement et état des équipements), l'état des lieux des équipements sportifs (fiches qualificatives et fonctionnelles par équipement), l'impact de la prospective sociodémographique sur les équipements publics. La troisième phase concerne l'élaboration de la stratégie d'évolution commune.

Intervention de M. le Maire : Vous dites, Monsieur DE FRUYT, que nous avons les connaissances communales. Je vous mets au défi d'établir quelle association peut s'installer dans tel type d'établissement et cohabiter avec telle autre association. Cela représente un travail phénoménal. De plus, le prestataire établit ensuite le cahier des charges de consultation de l'architecte. L'objectif *in fine* est de déterminer la capacité. J'ajoute qu'il est prévu une réunion de présentation aux associations. Tout cela représente un travail monstrueux.

Intervention de M. DE FRUYT : Je conçois la problématique sur la phase 3. En revanche, je suis plus circonspect s'agissant des phases 1 et 2. Nous avons déjà passé du temps à présenter au prestataire nos connaissances sur le sujet.

Intervention de M. le Maire : Les phases 1 et 2 ne sont pas les plus onéreuses. La phase 2 est la définition des besoins. Dresser la liste des associations, déterminer leurs plannings et tenter de les faire coïncider, ce n'est pas une tâche aisée. Le recours à un prestataire nous permet d'aller plus loin et plus vite que ce que nous pourrions réaliser en interne.

Décision n°22-39 → Attribution du marché concernant l'aménagement du site de Wissous plage 2022 Lot n°1 : Aménagement du site de Wissous plage

Décision n°22-40 → Attribution du marché concernant l'aménagement du site de Wissous plage 2022 Lot n° 2 : Location de structures type barnum

Décision n°22-41 → Contrat entre la Commune de Wissous et l'agence SAVAC VOYAGES pour une journée au Domaine de Chantilly - Inscriptions supplémentaires

Décision n°22-42 → Convention d'occupation temporaire portant sur un logement Provisoire d'urgence du domaine privé communal

Intervention de M. PERROT : La notion de caractère d'urgence pour la décision n°42 ne me semble pas justifiée. Je souhaiterais également connaître la genèse de l'histoire, s'agissant de la décision n°49.

Concernant la décision n°42, vous signez une convention d'utilisation des lieux et cela ne me pose pas problème. Néanmoins, je m'interroge sur la légalité de cette convention, au regard de la loi sur les baux.

Intervention de M. le Maire : Vous vous interrogez sur la notion de logement provisoire d'urgence. Il s'agit de la seule possibilité qui nous permette d'établir un bail de six mois et d'être protégé. C'est pour cela que nous avons évoqué le terme d'urgence. Ce n'est pas un logement d'urgence, mais c'est la seule possibilité d'établir un bail sécurisé de six mois. D'ailleurs, le logement sera libéré dans deux semaines, au terme de trois mois. Nous l'avons proposé à un agent que nous venons de recruter qui habite loin, afin qu'il puisse organiser son déménagement.

Décision n°22-43 → Contrat entre la Commune de Wissous et la société L.G.C. 3B pour l'entretien des appareils des restaurants municipaux situés dans les écoles V. Baloché et La Fontaine

Intervention de M. DE FRUYT : J'observe que le contrat comporte certes des obligations de moyens, mais aucune obligation de résultat. Je suis surpris que nous passions un contrat avec un spécialiste de ce type de produit et qu'il n'y ait pas en contrepartie une garantie de résultat.

Intervention de M. le Maire : Il s'agit d'un contrat pour l'entretien et la maintenance des appareils de la restauration municipale. Ce contrat a été ajusté, notamment en intégrant la nouvelle restauration et de nouveaux équipements. Il prévoit deux visites d'entretien gaz, deux visites d'entretien électrique, deux visites d'entretien laverie, deux visites d'entretien froid et deux visites d'entretien adoucisseur (pour l'école La Fontaine). Votre question portait sur l'absence d'obligation de résultat. Je pense que c'est le cas pour tous les contrats d'entretien. Le contrat prévoit une visite de contrôle pour maintenir la garantie du matériel de la nouvelle restauration.

Décision n°22-44 → Convention d'Objectifs et de Financement pour le Multi-Accueil « Les P'tits Loups » Avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2024

Décision n°22-45 → Participation financière des Séniors Wissoussiens pour le séjour du 8 au 9 septembre 2022 au Puy-du-Fou

Décision n°22-46 → Contrat entre la Commune de Wissous et le comité départemental des secouristes français croix blanche de l'Essonne pour la fête médiévale des 25 et 26 juin 2022

Décision n°22-47 → Contrat entre la Commune de Wissous et l'unité mobile de premiers secours 91 pour la fête de la musique le 18 juin 2022

Décision n°22-48 → Contrat entre la Commune de Wissous et la société « LES GRANDS THEATRES »

Décision n°22-49 → Convention d'occupation temporaire portant sur un logement provisoire du domaine privé communal

Intervention de M. le Maire : Cela concerne un logement de service proposé à un agent qui a été muté. Nous avons permis à cet agent d'utiliser le logement pendant deux mois et demi, afin qu'il trouve un autre logement. En l'occurrence, le logement sera libéré demain.

Décision n°22-50 → Contrat entre la Commune de Wissous et le Comité Départemental des Secouristes Français Croix Blanche de l'Essonne pour le feu d'artifice du 13 juillet 2022

Décision n°22-51 → Contrat entre la Commune de Wissous et le Comité Départemental des Secouristes Français Croix Blanche de l'Essonne pour la fête de la patate et du terroir le 18 septembre 2022

INFORMATION DE M. LE MAIRE

Intervention de M. DE FRUYT : Nous souhaiterions qu'un point soit présenté sur la question du Data Center. Comme nous l'avons annoncé, nous avons tenu nos engagements. Après le recours gracieux auprès du Préfet et devant son absence de réponse, nous avons engagé un recours en contentieux. Nous avons proposé au juge de joindre les procédures, pour une bonne administration de la justice. Vous aviez lancé l'idée d'alliance citoyenne, sachant que ce type de dossier se gagne juridiquement mais aussi sur le terrain de la communication et de la politique au sens noble du terme. Je souhaite savoir si vous avez avancé sur la structuration de cette alliance.

Ma deuxième question porte sur les règles d'information en cas de travaux de voirie.

Ma troisième question concerne la maison de santé. Je comprends que la partie wissoussienne est toujours en attente. Pour votre information, j'ai moi-même essayé de bénéficier de la solution d'Antony, mais *in fine* je me suis retrouvé aux urgences. En tout cas, cela reste un vrai souci pour les Wissoussiens.

Enfin, nous souhaiterions avoir un point de situation sur le service municipal qui a fait l'objet de récentes polémiques publiques.

Intervention de M. le Maire : Concernant le service municipal, j'ai eu le retour de l'enquête administrative. En outre, je suis en attente du rapport du premier audit et le deuxième audit a été lancé. Cela devrait donc avancer très vite les prochaines semaines. Je rappelle que le point sur le désarmement de la police municipale est issu notamment des courriers que j'ai adressés au Préfet, compte tenu des tensions que nous pouvions connaître au sein de la Police Municipale. Je ne souhaitais pas que ces tensions dégénèrent dans un contexte où les policiers seraient armés d'armes de poing. Par mesure de précaution, les armes de poing ont donc été retirées. Je précise que la demande a été émise par le Préfet à titre provisoire et conservatoire. Nous pouvons donc très rapidement revenir en arrière.

Concernant les travaux de voirie, la deuxième phase a commencé. Il reste de nombreuses rues comme la rue de l'Amiral Mouchez, le Chemin des Prés, etc... Les travaux reprendront la semaine prochaine. Des arrêtés sont pris dans l'année, par exemple pour le Département, les services techniques ou entreprises missionnées. Des arrêtés spécifiques sont également pris quand, par exemple, une rue est fermée pendant une journée. Je sais que certains retours sont intervenus rue Gilbert Robert parce qu'il fallait reboucher les trous de voirie pendant une demi-heure. Il me semble qu'une demi-heure n'est pas un temps trop long. Je peux comprendre que cela puisse gêner la personne qui doit sortir de chez elle pour aller travailler. Cependant, nous ne maîtrisons pas à la minute près l'intervention de l'Entreprise. Il est donc délicat de prévenir, compte tenu du nombre de rues concernées. S'il fallait prévenir tout le monde, nous passerions

un temps fou à communiquer aux riverains. Nous avons néanmoins alerté l'entreprise. Nous lui avons demandé de répondre à la demande de l'habitant qui souhaite que le camion d'intervention soit bougé pour qu'il puisse sortir de chez lui.

Madame ROCHARD, pouvez-vous répondre à la question sur la maison de santé ?

Intervention de Mme ROCHARD : Je suis toujours sans nouvelle des deux médecins qui voulaient s'installer à Wissous, lors de la campagne de 2020. Par ailleurs, le Conseil de l'Ordre a refusé l'installation sur un deuxième site du seul médecin présent à Wissous. Un médecin retraité de Fresnes a accepté de venir poser sa plaque sur la maison de santé. Il demandera l'autorisation de s'installer au Conseil de l'Ordre de l'Essonne. Ce dernier dispose d'un délai de trois mois pour répondre. Si ce médecin peut s'installer au mois d'octobre, deux femmes médecins ont donné leur accord pour une installation à Wissous. Malheureusement, ce n'est pas moi qui gère le Conseil de l'Ordre. Si ce dernier refuse, personne ne pourra aller contre leur décision. Les Wissoussiens n'ont pas de médecin. C'est un problème général qui touche toute la France. Je ne connais pas une ville qui aurait suffisamment de médecins. La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) a été créée au mois d'avril. Nous sommes les premiers qui disposerons de médecins, mais encore faut-il les trouver.

Pourquoi n'avez-vous pas été reçu dans de bonnes conditions à Antony ? Je suppose qu'Antony n'a pas de personnels. Beaucoup de lits et beaucoup de services sont fermés, faute d'infirmières et de médecin. Je peux demander pourquoi vous n'avez pas été reçu dans de bonnes conditions. Je ne peux pas vous en dire plus.

Intervention de M. DE FRUYT : Je ne mettais pas en cause la manière dont j'avais été reçu. En effet, *in fine*, j'ai été pris en charge par les urgences et cela s'est bien passé. Mais ce cheminement ne correspond pas à ce qui nous avait été expliqué. Je me permettais simplement de vous le signaler, sans aucune polémique.

Intervention de Mme ROCHARD : Vous avez déjà eu de la chance que le service des urgences soit ouvert. Après, la réalité est qu'il n'y a pas de médecin. Si quelqu'un a une solution, je suis disposée à l'entendre.

Un médecin a accepté de venir, mais il faut encore qu'il obtienne l'autorisation de s'installer, sachant qu'il n'exerçait pas dans l'Essonne auparavant. Il est médecin retraité depuis deux ans et il demande à reprendre son activité. Je ne pense pas qu'il y ait d'opposition, mais ce n'est pas moi qui décide.

Intervention de M. le Maire : Je précise qu'il s'agit d'un médecin généraliste.

Intervention de M. TOULY : Je voudrais donner la réponse de Richard TRINQUIER, qui m'a interpellé lors du deuxième tour de la présidentielle. Il m'a dit que les propos que j'avais tenus la dernière fois n'étaient pas tout à fait exacts. En effet, Richard TRINQUIER a bien aidé à trouver des médecins dans trois/quatre villes avoisinantes (Verrières-le-Buisson, Igny, Vauhallan). Ce qui n'est pas possible ici l'a donc été dans les quatre villes voisines. J'ai demandé à Richard TRINQUIER quel type d'aide il avait apporté. Il m'a répondu qu'il disposait d'un budget et qu'il avait donné de l'argent à ces communes pour obtenir des médecins, en facilitant sans doute leur installation.

Intervention de Mme BARBEAU : Faut-il attendre qu'une plaque soit apposée pour que le local devienne « centre de santé » ?

Intervention de Mme ROCHARD : Oui, puisqu'il s'agit d'une activité libérale, et non d'une activité salariée de la commune de Wissous. Il appartiendra aux médecins de choisir le nom.

Intervention de Mme BARBEAU : Actuellement, rien n'est indiqué. Les locaux sont fermés.

Intervention de Mme ROCHARD : Dès que les médecins arriveront, ils choisiront un nom et une plaque sera apposée. En revanche, il ne serait pas pertinent de mettre une plaque « centre de santé » dès maintenant, alors que les locaux sont fermés. Tous les habitants savent déjà que le centre de santé sera installé dans ces locaux.

Intervention de M. PERROT : Je suis extrêmement agacé par ces six dernières années que nous venons de perdre avec Monsieur TRINQUIER, qui était médecin. J'ai critiqué la Municipalité. J'ai demandé régulièrement quel était l'état d'avancement de ce dossier. Mais, ce soir, je constate que vous faites le

maximum. Je suis content que Monsieur TRINQUIER ait enfin quitté la Municipalité. S'il était encore là, nous en serions au point zéro. Aujourd'hui, je constate que nous avons vraiment avancé.

Intervention de Mme CORENWINDER : Si j'ai bien compris, nous risquons d'attendre trois mois pour obtenir l'autorisation pour le médecin retraité de Fresnes. Je me place dans la situation où il n'obtiendrait pas cette autorisation. Les deux femmes médecins passeront leur thèse en novembre. Elles pourront donc s'installer à ce moment-là.

Intervention de Mme ROCHARD : Absolument. Elles auront droit de s'installer en tant que médecin. Jusqu'à leur thèse, elles peuvent faire des remplacements.

Intervention de M. le Maire : Accueillir des médecins, c'est bien, mais il faut surtout pouvoir les fidéliser. Or, les nouvelles générations ont souvent envie de changer de lieu d'exercice. Le recours à un tuteur permettrait aussi de fidéliser les médecins.

Intervention de M. TOULY : Le magazine du Département, que j'ai sollicité il y a trois mois, était d'accord pour faire de la publicité sur l'ouverture du centre de santé, même en l'absence de médecin. Cette publicité pourrait inciter par exemple un médecin de l'Essonne à rejoindre le centre de santé. A mon sens, nous ne risquons rien à publier cette publicité, d'autant que l'installation des deux femmes médecins n'est pas garantie. Il me semble pertinent de montrer que la Ville a financé un centre de santé flambant neuf.

Intervention de M. le Maire : Il me semble que la publicité est parue le mois dernier dans le magazine du Département.

Concernant la voirie, j'ai oublié de préciser que des travaux seront faits au mois de juillet. En l'occurrence, les pavés devant l'église seront refaits. Le Département procédera également à une multitude de reprises de voirie le long de la route d'Antony et sur toutes les départementales. Des travaux de changement de canalisation sont également prévus rue de l'Amiral Mouchez.

Intervention de M. TELMAN : La mise en place d'un dépose-minute devant l'entrée du parc Arthur Clark avait été évoquée. Ce projet est-il toujours d'actualité ?

Intervention de M. le Maire : Nous ne pouvons pas le mettre en place devant le portail. De plus, avec Vigipirate, il faudrait que d'autres places de stationnement soient mobilisées.

Intervention de M. TELMAN : Les deux places en sortie du rond-point peuvent être utilisées.

Des marquages au sol ont été faits autour du rond-point près des écoles. Est-il prévu d'y installer des barrières ?

Intervention de M. le Maire : Oui. Une erreur a été commise dans la commande. Nous avons recommandé des barrières.

Intervention de M. TELMAN : Beaucoup de villes augmentent le prix des repas dans les cantines, compte tenu de l'inflation. Est-ce également d'actualité à Wissous ?

Intervention de M. le Maire : Nous menons une réflexion sur le sujet. Cela fera l'objet d'une concertation au sein de la commission consultative de l'enfance au mois de septembre. Nous envisageons une refonte totale du système de facturation des repas. Pour information, les tarifs n'ont pas augmenté depuis 1992 et le coût d'un repas (prestation d'encadrement comprise) est supérieur à 13 €. La participation de la commune est donc très importante. L'objectif n'est pas forcément d'augmenter les recettes, mais de trouver un équilibre dans la tarification des repas.

Intervention de M. TELMAN : Les aires de jeu du parc Arthur Clark tombent un peu en ruine. Le bac à sable est totalement fermé. Pour quelle raison ?

Intervention de M. le Maire : Le bac à sable sera entièrement rénové. Nous venons de signer le bon de commande. La problématique du bac à sable est qu'il est en plein soleil. Nous le rénovons, mais nous envisageons également de construire un autre bac à sable, plus à l'ombre ultérieurement. Par ailleurs, il faut savoir que l'entretien des jeux représente un coût faramineux. Le vandalisme est permanent. Nous menons une réflexion sur la rénovation des jeux. Pour vous donner un ordre d'idée, la remise à neuf du bateau coûterait 80 000 €. Nous allons donc peut-être explorer une autre voie. Pour ma part, j'aimerais favoriser des jeux en plastique recyclable, plus solides et plus sûrs que les jeux en bois.

Intervention de M. TELMAN : Le bac à sable sera-t-il prêt pour l'été ? Quand les nouveaux jeux seront-ils mis en place ?

Intervention de M. le Maire : S'agissant du bac à sable, le bon de commande est déjà signé. En ce qui concerne les jeux, ceux qui ne sont pas réparables seront démontés.

Concernant le Data Center, je rappelle que plusieurs procédures sont en cours. Suite à mon refus de permis de construire, le Préfet a déposé un recours contre la commune. Depuis, j'ai échangé avec le Préfet, qui a entendu mon point de vue. J'ai également échangé avec l'architecte de l'entreprise CyrusOne, pour lui dire à quel point il s'était moqué de nous, notamment s'agissant de l'impact environnemental du projet. Il m'a avoué clairement qu'il n'était tenu à aucune obligation dans le cadre d'une réhabilitation. Je lui ai demandé de partir d'une feuille blanche et d'envisager le projet comme s'il s'agissait d'un nouveau bâtiment.

J'ai demandé également à l'entreprise d'organiser une réunion publique, afin d'informer tous les habitants de l'arrivée du Data Center et d'échanger sur le sujet. Aucune avancée ne sera finalisée sans une réunion publique et sans une consultation du Conseil Municipal.

L'entreprise a déjà déplacé deux cheminées, qu'il était prévu d'installer rue André Dolimier. Nous leur avons demandé de paysager afin de cacher les cheminées. Par ailleurs, l'entreprise est face à une contrainte du PLU, qui impose un nombre de places de stationnement démesuré par rapport aux besoins du Data Center. Je leur ai dit que nous pourrions réfléchir à une limitation du nombre de places de stationnement, s'ils font des efforts en termes paysagers et d'îlots de fraîcheur. Nous avons en outre demandé l'installation de dispositifs de traitement des polluants au-dessus des cheminées, même si la réglementation ICPE ne l'impose pas. Nous avons attiré l'attention sur le risque incendie, notamment sur le nombre d'hydrants. Nous avons interrogé l'entreprise sur les ressources en eau. Le circuit est fermé et produit 49 000 litres d'eau et 21 000 litres de glycol. Pour information, le gaz R134a, utilisé par le Data Center pour le refroidissement, sera interdit en 2030. Nous leur demandons donc d'utiliser un autre gaz comme (du CO₂ ou du NH₃) pour traiter les fuites. Nous avons également évoqué la récupération de chaleur.

Nous avons demandé une extension du réseau de chaleur au SIMACUR, au tennis mais également au Cucheron, de façon à alimenter aussi le futur collège, la salle André Richard et la piscine. A titre d'information, le Data Center prévoit une production de chaleur de 22 000 kilowatts en 2038-2040, soit l'équivalent de plus de 3 000 logements. Il faut savoir que la chaleur récupérée d'un data center est d'environ 30 degrés. Le Data Center utilise une pompe à chaleur pour faire remonter la température afin de l'intégrer dans le réseau.

Nous avons également évoqué l'alimentation du Data Center, au-delà de la consommation électrique. Je pense aux points de passage des réseaux pour les phases 2 et 3, mais aussi à la fibre. Je rappelle que j'ai refusé l'arrivée de la fibre à Wissous. J'attends l'issue des négociations, sachant qu'une partie des réseaux pourrait être enfouie par la société Sipartech. Ce réseau de fibre pourrait aussi alimenter les Data Centers de Marcoussis et des Ulis et constituer une boucle de sécurité.

Nous prévoyons également de revoir la cosmétique. Nous avons demandé la création de toits végétalisés, qui auraient permis de cacher les cheminées. Cependant, la structure ne permet pas de supporter des arbres. Je leur ai demandé d'améliorer l'esthétique des bâtiments. Ils ont convenu que dans ce domaine, ils avaient fait le strict minimum lors du dépôt du permis. Ils sont conscients que l'esthétique du bâtiment peut être nettement améliorée.

Nous travaillons également sur la clôture. Ils prévoient d'installer une clôture haute, afin de limiter l'impact visuel. Ils ont aussi commencé à planter des buissons le long de la clôture, de manière à former une barrière végétale.

Nous avançons. Nous obtenons des concessions. Je rencontre l'architecte tous les quinze jours. Je rencontrerai prochainement un Wissoussien qui travaille dans un data center, et qui pourra m'apporter un œil éclairé sur le sujet. Je peux déjà vous assurer que rien ne sera engagé sans la consultation du Conseil Municipal et sans l'organisation d'une réunion publique.

Intervention de M. DE FRUYT : Je rappelle que le problème principal est la chaleur (*inaudible*). Je voudrais également revenir sur le gaz de refroidissement R134a. Ce gaz est aussi utilisé dans l'automobile, pour les climatiseurs. Or, une problématique qui n'est absolument pas traitée est celle du taux de fuite.

Tous ces systèmes ne sont pas parfaitement étanches. Le gaz R134a n'est certes pas du cyanure, mais il reste relativement toxique. Il faut savoir qu'un constructeur comme Mercedes a refusé que ses voitures en soient équipées et a privilégié des solutions à base de CO₂. Ces dernières supposent des circuits beaucoup plus résistants. L'ensemble du système doit être compatible avec la solution de gaz choisie. Le problème doit être traité en amont.

Intervention de M. le Maire : Nous approchons le milliard d'euros d'investissement. Nous pouvons donc exiger une solution, même si elle coûte quelques millions d'euros. Au vu de la taille du projet, nous disposons d'une marge de manœuvre pour imposer des adaptations.

Intervention de M. TOULY : Je remercie Monsieur le Maire pour ces explications. Il était utile que les Wissoussiens aient ces informations.

A l'époque, une délocalisation aurait peut-être été préférable. Aujourd'hui, certes nous négocions mais nous n'avons plus le choix.

Nous organiserons prochainement une interview de Monsieur le Maire et du nouveau député, Monsieur Guedj. Nous évoquerons divers sujets, dont celui du Data Center. Nous pourrions aborder notamment la question des aides, que ce soit du Département, de la Région, des Wissoussiens.

Intervention de M. le Maire : Pour l'instant, vous n'avez formulé aucune demande d'interview.

Intervention de M. TOULY : Effectivement. Il reste à définir une date d'interview.

Intervention de M. le Maire : Le prochain Conseil aura lieu fin septembre. Je rappelle que Wissous-Plage ouvrira le 2 juillet. Le 13 juillet, nous aurons le traditionnel feu d'artifice. Le 4 septembre aura lieu le Forum des Associations, le 9 septembre la retraite aux flambeaux et le 16 septembre le vide-greniers de la Fête de la Patate et du Terroir. Je vous souhaite à toutes et à tous d'excellentes vacances d'été.

Fin de séance : 00 heures 19.



Léna COCO
Secrétaire de séance

Fait à Wissous, le 26 juillet 2022



Florian GALLANT
Maire de Wissous